



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / JEUDI 21 MARS 2024 // N°775 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

PARTICIPANT À UN DÉBAT SUR LA SITUATION DES FEMMES SOUS OCCUPATION ÉTRANGÈRE BENDJAMA SALUE L'HÉROÏSME DES PALESTINIENNES

Lire en page 4



ELLE RASSURE LES INVESTISSEURS NATIONAUX ET ÉTRANGERS

LE PATRONAT SALUE L'INSTALLATION DE LA HAUTE COMMISSION DE RECOURS

Lire en page 6



ACHAT DE VÉHICULE FIAT LA BANQUE AL BARAKA LANCE UNE PROMOTION SPÉCIALE RAMADHAN

Lire en page 16



IL S'EST PENCHÉ HIER SUR LA QUESTION

LE GOUVERNEMENT VEUT RÉDUIRE LA FACTURE DE TRANSFERT DE MALADES VERS L'ÉTRANGER

Lire en page 3



LA MINISTRE SUD-AFRICAINE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES LE DIT EN DES TERMES SANS ÉQUIVOQUE :

L'ENTITÉ SIONISTE CRÉE UN « PRÉCÉDENT EN IGNORANT LES DÉCISIONS DE LA CIJ »

Lire en page 4



VERS UNE AUGMENTATION DES IDE DE L'UNION EUROPÉENNE EN ALGÉRIE



Les investissements directs étrangers (IDE) en Algérie ont reculé d'une façon drastique depuis plusieurs années. Cette tendance est confirmée par les rapports successifs de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced). Pour faire face à ce recul, le gouvernement algérien envisage de procéder au réaménagement des textes relatifs à l'investissement, plus particulièrement ceux qui concernent le volet régissant les IDE. En attendant la mise en place de ces nouveaux textes, l'Union européenne a annoncé son intention d'augmenter ses investissements directs en Algérie. En effet, lors d'une rencontre organisée par la délégation de l'Union

européenne (UE) en Algérie et l'Agence algérienne de la promotion des investissements (Aapi) sur « le climat des affaires en Algérie », les deux parties ont indiqué, dans un communiqué, leur intention de « développer de nouvelles recommandations en vue d'une coopération renforcée entre l'Union européenne et l'Algérie favorisant l'amélioration du climat des affaires, la promotion des investissements étrangers et la création des conditions d'une relance verte et durable ». Cette rencontre a été inaugurée par Simone Petroni, chef de mission adjoint à la Délégation de l'UE en Algérie, et par Omar Rekkache, directeur général de l'Aapi, en présence de représen-

tants du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger (Maecne) et du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations.

En plus de la volonté de l'Union européenne de « revisiter l'Accord d'association signé entre les deux parties en 2002, afin de le transformer en un puissant instrument pour renforcer le partenariat entre l'Algérie et les pays européens, dans un esprit gagnant-gagnant », comme l'indique le communiqué signé par les deux parties, la question des IDE a également été à l'ordre du jour.

Les deux parties ont, en effet, discuté sur l'environnement des affaires en Algérie et sur le rôle des zones franches dans l'attraction des investissements directs étrangers (IDE). « Depuis quelque temps, nous observons un changement en Algérie. L'environnement de l'investissement est en train de changer et notre but est de démontrer qu'il devient plus facile d'investir en Algérie », a expliqué M. Petroni.

BELABED AUX DIRECTEURS DE L'ÉDUCATION : « INTENSIFIEZ LES VISITES DE TERRAIN ! »



Le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belabed, a présidé par visioconférence, un séminaire auquel ont pris part des cadres de l'administration centrale et des directeurs de l'éducation. La rencontre a été consacrée à l'évaluation des différentes opérations effectuées et au suivi de celles relatives à la gestion des ressources financières, matérielles et humaines, ainsi qu'à l'élaboration de directives et d'instructions. A cette occasion, le ministre a exhorté les directeurs de l'éducation à intensifier les visites de terrain au niveau des établissements scolaires, à être pré-

sents lors de la remise des relevés de notes du deuxième trimestre et à veiller à ce que les établissements scolaires soient ouverts aux élèves durant la première semaine des vacances de printemps afin de bénéficier des séances de soutien et des révisions programmées à cet effet. Le ministre a également ordonné aux directeurs d'éducation de mettre à profit la période des vacances scolaires de printemps pour visiter tous les centres d'examen afin de s'assurer qu'ils sont prêts et disposent de toutes les conditions requises pour accueillir ces échéances.

GÉNOCIDÉ DE L'ENTITÉ SIONISTE À GAZA CE QUE L'ON SAIT DES POURPARLERS DE TRÊVE

Les négociations avancent, mais la situation à Gaza se dégrade chaque jour de plus en plus vite. Israël et le Hamas sont en pourparlers en vue d'une trêve et de la libération d'otages dans les deux camps. Si des signes de progrès sont remarqués, c'est tout l'inverse sur le territoire palestinien où « 100 % » de la population subit une « insécurité alimentaire grave », selon Antony Blinken, secrétaire d'État américain. Celui-ci va d'ailleurs se rendre une nouvelle fois au Moyen-Orient, en Arabie saoudite puis en Égypte, dans le cadre des efforts pour parvenir à un cessez-le-feu dans la bande de Gaza et y augmenter l'aide humanitaire, a annoncé mardi 19 mars le porte-parole du département d'État depuis Manille. En effet, la bande de Gaza est menacée par la famine et une opération armée dans le secteur de Rafah, où s'entassent 1,5 million de personnes. Le chef des services de renseignement israéliens, le Premier ministre du Qatar et des responsables égyptiens devaient se rencontrer lundi à Doha pour parler d'un éventuel accord de trêve à Gaza. Selon le site américain Axios, des discussions « positives » ont bien eu lieu et les négociateurs israé-

liens vont rester à Doha pour continuer les pourparlers « détaillés » avec les médiateurs qataris et égyptiens. « Nous avons accepté qu'il y ait un retrait partiel de la bande de Gaza avant tout échange, et après la première étape, un retrait total », a affirmé lundi l'un des responsables du Hamas, Oussama Hamdane. « Durant la première étape, il y aura un arrêt total des opérations militaires », a-t-il ajouté en évoquant des discussions qui pourraient se poursuivre sur « quelques jours ». L'un des points d'achoppement des pourparlers est le statut des otages et l'identité des prisonniers palestiniens à libérer. Quelque 130 otages du 7 octobre sont encore détenus à Gaza, dont 32 seraient morts, selon Israël qui exige du Hamas une liste précise des otages encore vivants. Or le mouvement islamiste palestinien dit ignorer qui est « vivant ou mort » parmi les otages et demande de son côté de pouvoir décider de l'identité des principaux prisonniers palestiniens à être libérés. En effet, dans sa folie meurtrière, l'entité sioniste a bombardé sans arrêt, tuant toutes les couches de la population, y compris ses propres otages.

MELONI : « NOUS NOUS OPPOSONS À UNE ÉVENTUELLE ATTAQUE CONTRE RAFAH »

La Première ministre italienne Giorgia Meloni a déclaré, mardi dernier, que son gouvernement s'opposait à une éventuelle incursion terrestre de l'armée sioniste dans la ville de Rafah, dans le sud de la bande de Ghaza.

« Nous affirmerons notre opposition à l'action militaire (sioniste-ndlr) à Rafah, qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques encore plus graves

pour les civils rassemblés dans cette zone », a déclaré Mme Meloni devant les sénateurs.

« C'est, désormais, une priorité d'ouvrir de nouvelles routes terrestres et un couloir maritime de Chypre à Ghaza pour garantir l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire vers la bande palestinienne », a encore affirmé Mme Meloni.

JUGÉE PRO-EXTRÊME DROITE ET XÉNOPHOBE

UNE DÉPUTÉE ÉCOLO EN FRANCE FAVORABLE À L'INTERDICTION DE CNEWS

La députée écologiste Sandrine Rousseau a critiqué la ligne éditoriale de CNews et est allée jusqu'à considérer l'idée d'une interdiction de cette chaîne.

La chaîne CNews déplaît à certaines personnalités politiques... parmi lesquelles Sandrine Rous-

seau. Invitée de Sud Radio, la députée écologiste a critiqué « la ligne éditoriale » du média, évoquant l'absence à ses yeux de « garantie du pluralisme de la parole » qui « interroge la limite de notre démocratie » - quand bien même des responsables de gauche choi-

sissent, précisément, de boycotter la chaîne, selon le JDD. Selon l'élue - qui a pourtant été interviewée par CNews par le passé - l'autorisation d'émettre de celle-ci est « une question » qui « se pose ». « Ce n'est pas une chaîne d'information », a jugé Sandrine Rousseau, estimant

que les sujets abordés à l'antenne étaient « l'immigration, le grand remplacement, le danger de l'étranger ». À gauche, la tête de liste des Écologistes, Marie Toussaint, et la tête de liste de l'alliance du Parti socialiste (PS) et de Place publique, Raphaël Glucksmann,

ont annoncé ne pas participer au débat organisé par CNews, le 30 mai prochain, à une semaine du scrutin européen. « C'est une chaîne d'opinion qui promeut des thématiques d'extrême droite », s'est justifié, dimanche 17 mars, l'euro-député, sur BFM TV.

L'EXPRESS



Quotidien national d'information
édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz

/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@expressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

**«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité»**
**Agence ANEP 01, Avenue Pasteur
Alger**

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

IL S'EST PENCHÉ HIER SUR LA QUESTION

Le gouvernement veut réduire la facture de transfert de malades vers l'étranger

L'Exécutif exige ainsi une approche adaptée devant permettre aux professionnels de la santé d'acquérir de nouvelles connaissances sur les techniques avancées de diagnostic et de traitement des maladies à travers la coopération avec des établissements sanitaires et des spécialistes étrangers.

Le Premier ministre, Nadir Larbaoui, a présidé, hier, une réunion du gouvernement consacrée à l'examen de plusieurs dossiers dont celui de la santé. Le gouvernement a étudié les textes d'application liés à la loi de la santé 11/18, notamment les textes visant l'amélioration de la couverture sanitaire nationale et la réduction de transfert de malades vers des hôpitaux étrangers. L'Exécutif exige ainsi une approche adaptée devant permettre aux professionnels de la santé d'acquérir de nouvelles connaissances sur les techniques avancées de diagnostic et de traitement des maladies à travers la coopération avec des établissements sanitaires et des spécialistes étrangers. En fait, cette approche est déjà bien établie dans de nombreux hôpitaux algériens, même si elle est utilisée à petite échelle. En effet, des malades bénéficient aujourd'hui d'interventions chirurgicales non disponibles dans les hôpitaux nationaux,



par un recours à des compétences étrangères, qui réalisent ces interventions en Algérie, avec l'assistance de cadres médicaux locaux. Le gouvernement a par ailleurs examiné un avant-projet de loi lié aux biens des Waqfs. Selon un communiqué des

services du Premier ministre, ce texte de loi vise à organiser, gérer, préserver et protéger ces biens suivant une approche moderne, en plus de la mise en place des conditions et des méthodes liées à l'exploitation, l'investissement et le développement de

ces biens, avec comme objectif d'apporter une contribution au développement national. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des instructions du Président de la République concernant la transformation numérique au niveau de l'ensemble des domaines, un exposé concernant le processus de numérisation du secteur de la justice a également été présenté lors de cette réunion : « La procédure en cours vise à améliorer la qualité des services et la facilitation des démarches légales en plus du suivi des affaires présentées au niveau de la justice » explique la même source. Un autre exposé concernant le projet de la transition énergétique a également été présenté lors de cette réunion : « L'exposé présente l'avancée des programmes de développement des énergies renouvelables, en plus de la présentation de la stratégie nationale pour faire face aux changements climatiques », souligne le communiqué.

Y.S.

LE JUGE D'INSTRUCTION A CONVOQUÉ PLUS DE VINGT PERSONNES POUR L'AUDIENCE

Les bénéficiaires des prêts CNAC sous la loupe de la justice

Les investigations de la Direction économique et financière de la Sûreté de wilaya d'Alger ont révélé de lourds manquements au niveau de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage, où il a été constaté que des personnes décédées bénéficiaient de financements de projets, des personnes bénéficiaient de prêts de la CNAC et de l'ANSEJ. De même, des personnes assurées, donc salariées et en

poste, ont également bénéficié des largesses de la CNAC. L'affaire remonte à l'année 2015, lorsque les enquêteurs de la Division économique et financière de la Sûreté de l'Etat ont ouvert une enquête sur la base d'informations. Aussi, l'enclenchement du processus de recherche, d'investigation et d'examen des dossiers à partir de correspondances adressées aux services du Fonds National de l'Assurance Chômage et

de la Commission d'évaluation et d'approbation des Projets pour les Chômeurs, a permis de constater qu'il y avait réellement entourloupe dans l'octroi des prêts, dont certains ont été orientés, par connivence ou par complaisance, au profit de personnes qui n'ont rien à voir avec le soutien apporté par l'Etat aux chômeurs dans le cadre de la CNAC.

I.M.Amine

CONFÉRENCE DE L'EXPERT EN ÉCONOMIE, LIES GOUMIRI, SUR L'INDUSTRIALISATION EN ALGÉRIE

Cap sur le transfert de technologie

L'Algerian Management Project, APMA, organise, aujourd'hui, au siège d'Elsecom, une intéressante conférence sur le processus d'industrialisation en Algérie. La conférence qui a lieu au niveau du siège de l'APMA (qui est également le siège social d'Elsecom) sera animée par le Dr Lies Goumiri, un éminent expert-conseil en stratégie industrielle, sur la base de sa longue expérience nationale et internationale, de recherche, d'engineering et d'ingénieur-conseil. Goumiri a

été également chef de projets arabes conjoints, directeur du projet du port d'El Hamdania et consultant auprès d'institutions étatiques. Il fait du transfert de technologie son cheval de bataille, car, estime-t-il, l'Algérie compte 1 661 laboratoires, 29 centres de recherche, 43 unités de recherche, 24 stations d'expériences, un nombre de plateformes technologiques et techniques, une dépense globale de R&D était de 57 milliards de dinars entre 2015 et 2021, et est mise en

demeure de rentabiliser cette richesse pour son transfert de technologie. Il affirme, en outre, qu'avec 40 000 chercheurs en activité en 2022, « il est temps de valoriser ce potentiel et de le réorienter pour hisser l'Algérie à la place qu'elle mérite », car, estime-t-il, si certains affirment que les résultats obtenus jusque-là sont s Goumiri pense qu'au contraire, « au vu de nos capacités et des moyens investis, les résultats obtenus sont faibles ».

I.M.Amine

CONFISCATION DES BIENS DE L'AMBASSADE D'ALGÉRIE AU MAROC

DES «FUITES CONTRÔLÉES» TÉMOIGNENT SUR LA «MAUVAISE PASSE» DU MAKHZEN

La confiscation de biens appartenant à l'ambassade d'Algérie au Maroc est un projet marocain qui rumine depuis au moins deux années. S'il s'agit d'une nouvelle phase de guerre de basse intensité entre les deux pays, il serait judicieux d'y déceler une volonté de se mettre une carte entre les mains, car le Maroc n'en possède pas pour le moment, et il serait plus que tenté d'en avoir un maximum de ces cartes pour pouvoir les utiliser chacune en temps opportun. Ce qui explique que le gouvernement marocain ait décidé « d'exproprier plusieurs biens immobiliers et fonciers appartenant à l'Etat algérien », « pour les besoins d'extension des locaux de services relevant du ministère des Affaires étrangères à Rabat ». Selon nos sources, cette expropriation concernerait un bien foncier de 619 m², une autre superficie de 630 m² abritant une résidence sur deux étages et bureaux au rez-de-chaussée, ainsi qu'une villa d'une superficie de 491 m² appelée « Villa du Soleil levant », tous situés dans la capitale marocaine. Ce qui est intéressant de souligner, c'est notamment une « fuite contrôlée » distillée par un média proche des cercles décideurs et qui affirme que le ministère marocain des Affaires étrangères avait soumis en 2022 aux autorités algériennes une demande d'achat d'un immeuble appartenant à l'Algérie, adjacent au siège du ministère marocain, au motif qu'il était resté vacant depuis le changement du siège de l'ambassade d'Algérie, à Rabat, dans le cadre d'un projet d'agrandissement des bureaux du ministère. Le Maroc, qui s'exprime souvent par des biais, comme le fait la presse de la communauté de l'usure, reconnaît avoir introduit une demande d'achat en bonne et due forme, et qui a dû être refusée par Alger. En tout état de cause, les autorités marocaines sont restées silencieuses, en raison de la saisie par Rabat de biens immobiliers appartenant à l'Etat algérien, au prétexte d'agrandir le bâtiment du ministère marocain des Affaires étrangères, ce qui témoigne du grand embarras dans lequel se trouve le régime marocain lui-même. Tous vent debout contre ce projet de confiscation des biens de l'Ambassade d'Algérie au Maroc, les partis politiques algériens l'ont largement dénoncé et condamné, qualifiant ce comportement de « honteux et de provocateur et contraire à toutes les lois et conventions internationales ». A commencer par le parti du Front de libération nationale (FLN) qui a affirmé que « le comportement irresponsable et inconsidéré du Makhzen, en procédant à la confiscation des biens de l'Ambassade d'Algérie à Rabat, constitue une flagrante violation du droit international et un vol qualifié des représentations diplomatiques d'Etats souverains », ajoutant qu'il s'agit « d'une grave atteinte aux chartes, lois et conventions internationales ».

Par Fayçal Oukaci

PARTICIPANT À UN DÉBAT SUR LA SITUATION DES FEMMES SOUS OCCUPATION ÉTRANGÈRE

Bendjama salue l'héroïsme des Palestiniennes

Le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, l'ambassadeur Amar Bendjama, a rendu un vibrant hommage à l'héritage durable et continu de la femme algérienne dans sa lutte héroïque pour l'indépendance, et salué aussi l'héroïsme des Palestiniennes, lors de sa participation en qualité de paneliste au débat sur la situation des femmes sous occupation étrangère.

M. Bendjama a souligné, lors de ce débat organisé lundi à New York, en marge des travaux de la Commission de la condition de la femme des Nations unies, que "les 132 années de domination coloniale en Algérie ont vu l'émergence, non seulement de héros, mais aussi d'héroïnes et de figures féminines qui ont joué un rôle central, volontaire et égal à celui de leurs homologues masculins". Il a indiqué que l'"Histoire de l'Algérie est intimement liée aux noms des combattantes et des martyres qui sont considérées comme des modèles de courage et de sacrifice, et que les femmes algériennes ont incarné l'esprit d'abnégation et d'engagement

indéfectible, pour être une source d'inspiration permanente pour les générations futures". Et de poursuivre : "Leur héritage s'étend au-delà des frontières algériennes, inspirant ainsi les luttes des femmes arabes et africaines qui aspirent à la libération, notamment les femmes palestiniennes et sahraouies". L'ambassadeur Bendjama a ajouté que "les femmes algériennes ont joué des rôles multiples et variés qui ont été déterminants dans la réalisation de l'indépendance de l'Algérie, et que cet héritage et les valeurs d'émancipation ont été transmis de génération en génération". "Cet esprit pionnier des femmes algériennes ne s'est pas arrêté à la Révolution,



mais elles sont toujours considérées comme la pierre angulaire de la société algérienne en contribuant à tous les domaines

de la construction de la Nation" a-t-il précisé. M. Bendjama a cependant souligné que la lutte pour la libération a eu un prix

élevé en indiquant que "de nombreuses femmes ont été victimes de répression brutale, d'emprisonnement, de torture et même de violences sexuelles de la part des forces d'occupation". Par ailleurs, il a saisi ce débat pour évoquer la situation des femmes palestiniennes qui, aujourd'hui, endurent une double souffrance et des défis humanitaires sans précédent, à Ghaza. "Nous voyons dans la femme palestinienne héroïque une image qui reflète la lutte et la ténacité qui ont caractérisé les femmes algériennes pendant la colonisation. Répondre à la détresse des femmes palestiniennes nécessite une action internationale déterminée et une volonté politique de mettre fin immédiatement au génocide", a-t-il plaidé. En conclusion, le Représentant permanent a lancé un appel pour "œuvrer en faveur d'un avenir où les femmes du monde entier pourront exercer leurs droits fondamentaux et contribuer pleinement au développement de leurs sociétés et nations".

Y. S.

Y.B.

LA MINISTRE SUD-AFRICAINNE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES LE DIT EN DES TERMES SANS ÉQUIVOQUE :

L'entité sioniste crée un « précédent en ignorant les décisions de la CIJ »

Naledi Mandisa Pandor, ministre sud-africaine des Affaires étrangères, accuse l'entité sioniste de créer un précédent en ignorant les décisions de la Cour internationale de justice (CIJ), dénonçant une situation de « famine généralisée » dans la bande de Gaza. En visite à Washington, elle a déclaré que la force occupante créait une jurisprudence dangereuse en ignorant l'ordonnance de la CIJ. « Les mesures provisoires ont été totalement ignorées par Israël », a-t-elle ajouté. « Nous assistons actuellement à une famine de masse devant nos propres yeux. L'humanité doit se regarder en face avec horreur et consternation et s'inquiéter de l'exemple que nous donnons. » D'autres pays pourraient penser qu'il y a une permission, — je peux faire ce que je veux et

rien ne m'arrêtera. La CIJ n'a pas été respectée. Et le jour où un Africain lui manquera de respect, j'espère que l'on n'ira pas voir ce dirigeant pour lui dire Ecoutez, vous avez transgressé les limites. Parce que vous êtes Africain, nous attendons de vous que vous obéissiez » a-t-elle expliqué. Les ordonnances de la Cour, qui tranche les différends entre pays, sont juridiquement contraignantes et sans appel, mais la Cour n'a aucun moyen pour les faire appliquer. En mars, Pretoria a demandé à la CIJ d'imposer des « mesures provisoires » pour mettre fin à la « famine généralisée » résultant de l'offensive israélienne à Gaza. Plus de 1,1 million de Gazaouis, soit environ la moitié de la population, sont confrontés à « une situation de faim catastrophique »,

proche de la famine, selon l'ONU. Saisie par l'Afrique du Sud, la CIJ a appelé Israël en janvier à empêcher tout acte éventuel de « génocide » à Gaza, lui demandant de permettre la fourniture de l'aide humanitaire dont les Palestiniens ont besoin. A Gaza, la situation de faim et de famine est le résultat des restrictions étendues imposées par l'entité sioniste à l'entrée et à la distribution de l'aide humanitaire et des biens commerciaux, du déplacement de la majeure partie de la population, ainsi que de la destruction d'infrastructures civiles cruciales », souligne le haut-commissaire des droits de l'homme Volker Türk dans un communiqué lu par le porte-parole, ajoutant : « Le temps presse ».

UN DEMI-MILLION D'EMPLOIS ONT ÉTÉ PERDUS JUSQU'À PRÉSENT

La guerre contre Ghaza portera le chômage à 57 % en Palestine

L'Organisation internationale du travail (OIT) et le Bureau central palestinien des statistiques estiment que la poursuite de la guerre sioniste contre la bande de Ghaza jusqu'à fin mars entraînera une hausse du chômage en Palestine à 57 % au cours du premier trimestre 2024. Les deux institutions ont déclaré dans un rapport conjoint daté du 18 mars que leurs estimations indiquent que 507.000 emplois ont été perdus jusqu'à présent, en raison de la guerre en cours et des perturbations de la vie économique. Jusqu'à la veille de la guerre contre Ghaza, le nombre total de travailleurs dans les territoires palestiniens s'élevait à environ 1,1 million de personnes, tandis que le taux de chômage était de 23 % jusqu'à la fin du troisième trimestre 2023. L'organisation a déclaré dans le rapport conjoint : « 507 000 emplois ont été perdus dans tout le territoire palestinien occupé à la fin du mois de janvier dernier, en raison de la guerre en cours à Ghaza ». De nouvelles données indiquent

qu'au 31 janvier, environ 201 000 emplois ont été perdus dans la bande de Ghaza en raison de la guerre en cours, ce qui représente environ les deux tiers de l'emploi total dans la bande. En outre, 306 000 emplois, soit plus d'un tiers de l'emploi total, ont été perdus en Cisjordanie, où les conditions économiques ont été gravement affectées. Auparavant, l'Organisation internationale du travail avait estimé l'ampleur des pertes d'emplois à environ 468 000 emplois dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. Si la guerre se poursuit jusqu'à la fin mars, le taux de chômage annuel pour l'ensemble de l'année 2024 devrait atteindre 42,7 %, et si elle se poursuit pendant un deuxième trimestre - jusqu'à la fin juin prochain - le taux devrait atteindre 45,5 %, selon le rapport. Quant au niveau trimestriel actuel, on s'attend à ce que la poursuite de la guerre jusqu'à fin mars fasse monter le taux de chômage en Palestine à un taux «

étonnant » de 57 % au cours du premier trimestre 2024. Le rapport ajoute : « Les pertes d'emploi estimées se traduisent par des pertes de revenus quotidiens du travail d'une valeur de 21,7 millions de dollars... et ce montant augmente à 25,5 millions de dollars par jour lorsqu'il est combiné aux pertes de revenus résultant du paiement partiel des salaires des fonctionnaires et de la réduction des revenus des fonctionnaires et les travailleurs du secteur privé. De son côté, et sur un autre registre, la Banque mondiale vient d'appeler à une action « urgente » pour sauver des vies et garantir que les habitants de Ghaza aient accès aux fournitures médicales, à la nourriture et aux services essentiels. C'est ce qui ressort d'un communiqué publié mardi par le Groupe de la Banque mondiale concernant la situation dans la bande de Ghaza, soumise à une guerre sioniste dévastatrice depuis le 7 octobre dernier.

« Alors que plus de la moitié de la population de Ghaza est au bord de la famine, y compris les enfants et les personnes âgées, le Groupe de la Banque mondiale appelle à une action urgente pour sauver des vies », indique le communiqué qui ajoute que le groupe s'associe à la communauté internationale pour appeler à "la livraison immédiate de fournitures médicales et de matériel alimentaire ainsi que la fourniture de services de base, sans payer aucun frais et sans aucun obstacle, par tous les moyens disponibles, rapidement et dans les meilleurs délais et à une plus grande échelle pour les habitants de Ghaza. » La déclaration a souligné qu'en décembre 2023, le Conseil d'administration du Groupe de la Banque mondiale a accepté de fournir 35 millions de dollars aux partenaires de développement actifs à Ghaza, notamment l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la santé.

M.H.

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS ET PRIVÉS

Inspections nocturnes durant le mois de Ramadhan

Le ministère de la Santé vient d'annoncer un programme d'inspection prévoyant des sorties nocturnes dans des établissements et structures de santé publics et privés à travers le territoire national pour s'enquérir de l'accessibilité aux services de santé durant le mois de Ramadhan, selon un communiqué du ministère.

«**D**ans le cadre des mesures relatives à la prise en charge des patients à travers la garantie de la continuité des services de santé et de l'accessibilité aux différents services durant le mois de Ramadhan, et conformément aux instructions du ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, le ministère a tracé un programme d'inspection prévoyant des sorties nocturnes d'équipes d'inspection dans des établissements et structures de santé publics et privés à travers le territoire national», souligne le communiqué du ministère.

Pour le secteur public, les équipes d'inspection s'enquerront du fonctionnement des urgences médico-chirurgicales, de l'hygiène hospitalière et la propreté de l'environnement, de l'utilisation du numérique dans le processus de prise en charge des patients et des repas fournis



aux patients et au personnel de garde. Les équipes d'inspection contrôleront également le système de permanence, notamment la composition des équipes de garde, les rotations, les conditions

logistiques, les conditions de travail des personnels de santé, le travail des plateaux techniques et la disponibilité des produits pharmaceutiques, précise le ministère. Elles vérifieront aussi les activités réalisées pendant la garde (nombre de consultations d'urgence, nombre d'opérations chirurgicales et nombre d'examens radiologiques et d'analyses médicales), selon la même source.

Pour le secteur privé, les équipes d'inspection examineront la conformité des activités pratiquées avec le contenu de la licence d'exploitation, y compris les modifications apportées, et s'enquerront du travail des urgences médico-chirurgicales, de l'hygiène hospitalière, du travail des plateaux techniques et du bilan des activités réalisées pendant la garde, précise le communiqué.

N.S.

BILAN OPÉRATIONNEL DU MDN

Un terroriste capturé et quinze éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés en une semaine

Un terroriste a été capturé à Bordj Badji Mokhtar par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), alors que 15 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par d'autres détachements lors d'opérations distinctes à travers le territoire national, durant la période du 13 au 19 mars, a annoncé hier mercredi un bilan du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période du 13 au 19 mars 2024, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces Armées à travers tout le territoire national», précise le communiqué du MDN. Dans le cadre de la lutte antiterroriste, «un détachement de l'ANP a capturé, à Bordj Badji Mokhtar en 6ème Région

militaire, le terroriste 'Rikane El-Saffah' qui activait dans des groupes terroristes à l'étranger. De même, d'autres détachements ont arrêté 15 éléments de soutien aux groupes terroristes, lors d'opérations distinctes à travers le territoire national», précise la même source. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, et «en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 27 narcotrafiquants, et ont mis en échec des tentatives d'introduction de 546 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 9586 comprimés psychotropes ont été saisis», ajoute le communiqué du MDN. A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et Djanet, «des détachements de l'ANP ont arrêté 45 individus et saisi 29 véhicules, 86 groupes électro-

gènes, 69 marteaux-piqueurs, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite», note le même bilan. Lire aussi: Mise en échec de tentatives d'introduction de plus de 3 qx de kif via en une semaine. De même, «14 autres individus ont été interceptés et 1 pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, 5 fusils de chasse, 69222 litres de carburants, 18 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation et 3 quintaux de tabacs ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national». Les Garde-côtes, de leur côté, «ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine de 355 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 1551 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national», note enfin le communiqué.

R. N.

R.N.

ORGANISÉE À L'AUDITORIUM DE LA RADIO ALGÉRIENNE AÏSSA-MESSAOUDI

Une conférence-débat à l'occasion du 17^e anniversaire de la création de RAI

La Radio algérienne a organisé, mardi, une conférence-débat à l'occasion du 17^e anniversaire de la création de Radio Algérie Internationale (RAI).

Organisée à l'auditorium de la Radio algérienne Aïssa-Messaoudi sous le slogan «Palestine: de l'Intifada (2008) au Déluge d'Al-Aqsa (2023)», la conférence s'est déroulée en présence du ministre de la Communication, Mohamed Laagab, du conseiller du président de la République chargé de la Direction générale de la communication, Kamel Sidi Said, du président par intérim de l'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (ANIRA), Amar Bendjedda, de représentants des ambassades de Palestine et de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en Algérie, ainsi que des directeurs

général d'établissements médiatiques publics et privés.

Le ministre de la Communication s'est félicité, à cette occasion de «la forte audience réalisée par Radio Algérie Internationale, grâce, a-t-il dit, à la qualité de ses programmes et émissions et à son style médiatique», affirmant que les attaques et tentatives de piratage ciblant les pages de cette radio sur les réseaux sociaux «ne feront que renforcer sa détermination à donner le meilleur d'elle-même».

Le conseiller du président de la République chargé de la Direction générale de la communication a affirmé pour sa part que Radio Algérie Internationale «a franchi des pas importants en 17 ans d'existence» dans le paysage médiatique, précisant que cette radio «est

aujourd'hui une source pour plusieurs médias internationaux», preuve s'il en est de «sa crédibilité et son professionnalisme», mais aussi de «la fiabilité des informations qu'elle diffuse».

Il a, dans ce sens, salué le rôle de cette radio, qui a «porté haut la voix de l'Algérie au moment où notre pays a retrouvé sa place naturelle dans les fora internationaux», ajoutant que «la voix de l'Algérie est, depuis les quatre dernières années, audible et influente sur la scène internationale, grâce à la politique diplomatique menée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune».

Après avoir rappelé les positions de l'Algérie en faveur des causes justes dans le monde, Kamel Sidi Said a souligné que Radio Algérie internationale «est la voix

de tous les peuples et pays aspirant à se libérer du joug colonial et en lutte pour l'indépendance, comme la Palestine et le Sahara occidental». Il a salué, à cette occasion, «le saut qualitatif» opéré dans le paysage médiatique algérien ces dernières années.

Le Directeur général de la Radio algérienne, Mohamed Baghali, quant à lui, a mis en exergue l'accompagnement médiatique quotidien assuré par Radio Algérie Internationale en faveur des causes justes dans le monde, les causes palestinienne et sahraouie en tête.

Après avoir précisé que cette radio «compte plus de 27 millions d'auditeurs à travers le monde», il a affirmé que la RAI «est fière d'être une source pour de nombreux médias internationaux».

R.S.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS
LA DGF PRÉVOIT PLUSIEURS ACTIVITÉS CE JEUDI

Plusieurs activités et manifestations mettant en valeur l'importance de l'arbre sont programmées jeudi prochain, à l'occasion de la Journée internationale des forêts, célébrée le 21 mars de chaque année, a annoncé la Direction générale des forêts (DGF) dans un communiqué. La DGF prévoit, à cette occasion, un programme d'activités riche et varié, à travers le territoire national, axé sur la sensibilisation autour des forêts et de l'arbre, et qui sera marqué par la plantation de près de 20.000 arbustes, précise le communiqué. L'évènement sera célébré sous le thème «Les forêts et l'innovation», avec pour slogan: «Les forêts: des nouvelles solutions pour un monde meilleur». La cérémonie officielle sera organisée sous le patronage du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, au niveau du parc zoologique et des loisirs d'Alger, précise-t-on. «La DGF lance des messages pour montrer que l'innovation technologique nous permet de disposer de nouveaux moyens pour mieux gérer et protéger nos forêts, tout en développant des matériaux durables à partir des arbres, de ceux qui peuvent nous guérir à ceux qui nous fournissent un lieu de vie». Relevant que le choix de ce thème met en avant l'apport de l'innovation dans la gestion des forêts, la DGF a souligné que «les avancées technologiques (les drones, les satellites...) peuvent révolutionner la gestion et le suivi des forêts en permettant une récolte de données plus efficace, fondamentale pour la prise en ce qui concerne l'utilisation des terres et la lutte contre le déboisement, outre la possibilité de détecter et lutter contre les incendies et à préserver les écosystèmes. Selon les données fournies par la DGF, l'Algérie compte une terre forestière (forêts, maquis et reboisement) estimée à 4,1 millions d'hectares, composée notamment de plus de 1,7 million de hectares de forêts proprement dites (forêts et reboisement) représentant 42% du total des formations forestières. La forêt algérienne est constituée de différentes essences en tête le pin d'Alep représentant 68% de la totalité des formations forestières, suivi du chêne liège couvrant 21% des surfaces forestières.

ILS CONCERNENT PLUSIEURS
WILAYAS DU PAYS

SONATRACH ANNONCE LES RÉSULTATS DU CONCOURS DE RECRUTEMENT

Le groupe Sonatrach a annoncé, avant-hier, les résultats du concours de sélection unifiée à travers plusieurs wilayas, en vue de la sélection de 1.265 travailleurs, à l'effet de combler ses besoins au niveau de ses structures administratives et de production, a indiqué le groupe dans un communiqué. «Le groupe Sonatrach a le plaisir d'annoncer les résultats du concours de sélection, organisé dans les wilayas de Laghouat, Bejaïa, Alger, Skikda, Boumerdes et Oran, du 30 décembre 2023 au 03 janvier 2024», souligne le communiqué. Les résultats de ce concours ont abouti à la sélection de 880 candidats par ordre de mérite, qui seront convoqués progressivement en vue de parachever les formalités administratives de placement par le service concerné. Quant aux postes restants qui n'ont pas trouvé de candidats remplissant les conditions requises pour le concours, Sonatrach a précisé qu'ils seront programmés dans le cadre du planning de recrutement de l'année en cours. Il convient de rappeler que Sonatrach a organisé ce concours en vue de combler les besoins de la société avec 1.265 postes d'emploi dans les structures de production et administratives implantées dans ces wilayas. Pa moins de 4.459 candidats y ont pris part, avec un taux global de participation qui a atteint 82% par rapport au total des convocations envoyées par l'Agence nationale de l'emploi (ANEM), via la plateforme numérique OGC, au nombre de 5.465 personnes convoquées pour participer à ce concours. R.E.

ELLE RASSURE LES INVESTISSEURS NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Le patronat salue l'installation de la Haute commission des recours

Les organisations patronales ont souligné, avant-hier, l'importance et le rôle de la Haute commission nationale des recours relatifs à l'investissement, installée par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, tout en estimant que cette instance vient conforter l'arsenal juridique et les dispositifs mis en place pour améliorer le climat des affaires et encourager l'investissement en Algérie.

Des présidents d'organisations patronales ont salué, dans des déclarations à l'agence officielle APS, l'installation de cette Haute commission par le Président de la République, lundi, affirmant que la création de cette instance vient compléter l'arsenal juridique, rassurer les investisseurs nationaux et étrangers et conforter toutes les mesures prises dans le cadre de la loi n 22-18 relative à l'investissement pour améliorer le climat des affaires en Algérie.

Les mêmes organisations patronales se sont également félicitées de la désignation du directeur de Cabinet à la Présidence de la République, M. Boualem Boualem, en qualité de président de cette instance, estimant qu'il s'agit, à travers cette décision, de "la volonté du Président de la République d'apporter une garantie supplémentaire aux investisseurs et de les rassurer de sa veille personnelle sur ce domaine". Le vice-président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Abdelouahed Kerrar, a indiqué à cet effet que cette Commission de recours constitue un "organisme



extérieur qui va venir arbitrer" en cas ou des investisseurs considèrent qu'"ils n'ont pas eu accès aux avantages accordés par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI)". Saluant la mise en place de cette Haute commission, le vice-président du CREA a expliqué également que cette

instance peut aussi intervenir en cas ou des obstacles récurrents sont constatés dans le domaine de l'investissement en vue de faire des propositions aux autorités, entre autres, de révisions des textes qui sont en cours.

"L'investisseur dispose désormais à travers cette Haute commission d'une autre voie de recours par rapport à une éventuelle réponse négative sur son dossier, sachant que cette commission importante est placée sous la tutelle de la Présidence de la République", dira Kerrar, en ajoutant que l'investisseur a aussi la possibilité de défendre son dossier devant cette haute commission. Le président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), Rahmoune Zergoune, quant à lui a estimé que "la Haute commission va encourager l'investissement et rassurer les opérateurs nationaux et étrangers", assurant qu'elle est appelée à prendre en charge de nombreuses questions en lien avec l'investissement. "C'est une très bonne initiative qui démontre l'intérêt du Président de la République à prendre en main les préoccupations des investisseurs", a fait observer encore Zergoune, se félicitant de la désignation du directeur de cabinet de la Présidence de la République à la tête de cette commission.

De son côté, le président de l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP), Charf Eddine Amara, a estimé

que l'installation de la Haute commission nationale des recours relatifs à l'investissement confirme la volonté et la foi du Président de la République envers les investisseurs et son souci de leur offrir la protection nécessaire. "La création de cette commission était prévue par la loi n 22-18 relative à l'investissement. Son installation par le Président de la République constitue une garantie supplémentaire accordée aux investisseurs", a indiqué M. Amara, tout en rappelant que "le Président de la République s'était engagé, lors de toutes ses interventions, à lutter contre la bureaucratie et à améliorer le climat d'investissement, et surtout d'assurer le maximum de garanties aux investisseurs". Selon le président de l'UNEP, l'installation de cette haute commission vient aussi conforter tout le dispositif et l'arsenal juridique prévus dans le cadre de la loi 22-18. Tout en se félicitant de la création de cette Haute commission auprès la Présidence de la République, M. Amara a soutenu que "ceci reflète l'importance qu'accorde le Président de la République au rôle de cette commission et de son travail pour rassurer les investisseurs". "La mise en place de cette commission est aussi une mesure d'incitation à l'investissement qui vient s'ajouter aux autres incitations et garanties accordées aux investisseurs", a-t-il fait observer.

R.E.

Recherche et innovation : la DGI rappelle les avantages fiscaux relatifs aux activités



La Direction générale des impôts (DGI) a rappelé dans un communiqué, les avantages fiscaux relatifs aux dépenses liées aux activités de recherche et développement et aux activités d'innovation ouverte. «La DGI porte à la connaissance des contribuables concernés par les activités de recherche et développement au sein de l'entreprise et les activités d'innovation ouverte, que les dispositions de l'article 171 du code des impôts directs et taxes assimilées accordent un avantage fiscal consistant à bénéficier d'une

déduction pour les dépenses liées aux activités de recherche et développement et aux activités d'innovation ouverte dans la détermination du résultat fiscal, en sus de la déduction totale ou partielle de ces dépenses (selon la nature des dépenses), appliquée lors de la détermination du résultat comptable», selon le communiqué publié sur le site-web de la DGI. Elle a précisé, dans ce cadre, que la déduction de ces dépenses du résultat fiscal est effectuée dans une limite de 30% du montant du revenu ou du bénéfice

sans dépasser le plafond de 200 millions de dinars, soulignant que les dépenses concernées par la déduction sont celles liées à la recherche et développement au sein de l'entreprise aux programmes d'innovation ouverte, réalisés avec les entreprises disposant du label « Start-up » ou « Incubateur ». Dans le cas où les dépenses concernent simultanément la recherche et développement et l'innovation ouverte, le montant global de ces dépenses ne peut dépasser 200 millions de dinars, dans la limite de 30% du montant du revenu ou du bénéfice, explique la même source. Aussi, les dépenses liées aux activités de recherche et développement et aux activités d'innovation ouverte, éligibles à la déduction du bénéfice imposable, sont définies dans l'arrêté conjoint du ministre des Finances, du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, du 9 mai 2023, rappelle la DGI.

R.E.

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE LA VICTOIRE À L'EST DU PAYS

Développement local : mise en service de plusieurs projets

Il s'agit de la mise en service de plusieurs projets de raccordement de foyers au réseau électrique et au gaz naturel, la remise de clés aux bénéficiaires de logements, d'aides au logement rural, ainsi que l'inauguration de stades de proximité.

Les festivités commémoratives du 62ème anniversaire de la fête de la Victoire (19 mars) ont été marquées, mardi à travers les wilayas de l'Est du pays, par la mise en service de plusieurs projets de raccordement de nombreux foyers aux réseaux d'électricité et de gaz, ainsi que l'inauguration d'équipements publics et la distribution de logements. Dans la wilaya de Constantine, le wali Abdelkhalek Sayouda a inauguré la place du "19 mai 1962" dans la commune de Hamma Bouziane et le cimetière des Martyrs de la commune de Didouche Mourad après son réaménagement, où il s'est recueilli en présence des autorités locales à la mémoire des Chouhada et déposé une gerbe de fleurs. Le wali s'est également recueilli à la mémoire des Martyrs au cimetière de Hamma Bouziane. Il s'est ensuite rendu auprès du moudjahid Ramdane Bendjaballah, résidant au niveau de la commune de Didouche Mourad et de Menouba Bousserou, veuve du moudjahid Nemeur Saâd à Hamma Bouziane. La commémoration à Mila a été marquée par une cérémonie de remise des clés aux



bénéficiaires des 270 logements de type location-vente dans la commune de Gra-rem Gouga et au raccordement au réseau de gaz naturel de 214 foyers des mechtas Ain Boudoua et Ain Beida de la commune de Bouhatem. Les autorités de la wilaya ont déposé auparavant des gerbes de fleurs au cimetière des Chouhada de la commune de Benyahia Benabderrahmane et se sont recueillis à leur mémoire

avant d'honorer plusieurs Moudjahidine et enfants de Chouhada, à la maison de jeunes "Bouhelfa Hachemi". A Tébessa, le wali Saïd Khelil a présidé la cérémonie de mise en service du projet de raccordement au réseau d'électricité de 331 foyers de la commune d'Oum Ali et le lancement des travaux de raccordement de 100 autres foyers dans la banlieue de la même commune. Dans la wilaya de Souk Ahras,

les festivités ont été marquées par une cérémonie de recueillement à la mémoire des Martyrs, en présence des autorités locales et des membres de la famille révolutionnaire au cimetière des Chouhada de la commune d'Ain Soltane. La délégation a pris part à la cérémonie de réouverture du service biométrique après le réaménagement de ses locaux et a donné le coup de départ à un cross-country des minimes et juniors mettant en lice 60 élèves. A Sétif, les festivités commémoratives ont débuté au niveau du chef-lieu de wilaya, par la cérémonie de la levée du drapeau national et de recueillement à la mémoire des Chouhada, en présence des autorités locales accompagnées de la famille révolutionnaire et de représentants de la société civile. La délégation a assisté ensuite aux activités organisées au centre de formation et d'enseignement professionnels "Saou Rezoug" de la commune d'Ain Kebira où des Moudjahidine et ayant-droits ont été honorés, avant de procéder à la remise des arrêtés d'aides au logement rural et l'inauguration de trois stades de proximité. **R.R.**

BATNA : L'ÉPISODE DU RÉSERVOIR D'EAU DE T'KOUT

Un fait de résistance à l'occupant français

L'épisode du réservoir antique de stockage d'eau, à T'kout (Batna), et l'usage qu'en avaient fait les forces françaises, le 29 décembre 1961, apportent une nouvelle preuve de l'arbitraire du colonisateur dans son empressement à faire souffrir des Algériens sans armes. La péripétie d'"El Majen", nom donné, dans la région de T'kout à ce type de réservoirs à ciel ouvert, est toujours dans les mémoires de ceux qui l'ont vécue, il y a 63 ans. L'événement est toujours raconté, dans ses moindres détails par les habitants de la région, qui sont encore de ce monde. Le 29 décembre 1961 était une journée particulièrement froide, dans une région des Aurès connue pour ses hivers rigoureux, au cours de laquelle les deux délégations en négociations à Evian allaient conclure, près de trois mois après, un accord sur le cessez-le-feu. Alors que la machine de la torture coloniale continuait à broyer les Algériens. La soldatesque française, ne parvenant pas à identifier des combattants de l'Armée de Libération nationale (ALN) dont elle a eu vent de la présence, quelques jours auparavant dans le vieux T'kout pour assister à un mariage, a eu l'idée "lumineuse" de rassembler tous les hommes de l'ancienne dechra (une cinquantaine) et de les immerger dans l'eau presque gelée du réservoir pour les contraindre à donner des informations sur les membres de l'ALN. Ces derniers qui avaient, entretemps, rejoint leurs postes au sein du Front de la Guerre de libération nationale. Abderrahmane Mezhoudi,

une des victimes de ce "fait d'armes" colonial, n'avait que 18 ans, le 29 décembre 1961. Il se souvient que c'était un vendredi et qu'il faisait atrocement froid. "J'ai d'abord été battu par des soldats qui m'accusaient d'avoir servi à manger aux djounoud, avant d'être jeté sans ménagement dans le bassin du réservoir dont l'eau était insupportablement froide", raconte Abderrahmane, aujourd'hui octogénaire. Pour sa part, Abdelkrim Rahmani, un enfant de T'kout passionné d'histoire, particulièrement de celle de sa

région, a recueilli, au fil des années, de nombreux témoignages auprès de ceux qui ont vécu "l'affaire d'El Majen de T'kout". Selon Rahmani, les soldats français ont fait irruption dans le vieux T'kout vers 7 heures du matin après avoir obtenu des informations indiquant la présence de Moudjahidine dans la région. N'ayant mis la main sur aucun djoundi, les forces françaises ont décidé de punir les villageois, accusés, à la fois, d'avoir collaboré avec les combattants algériens, et de s'être abstenus de coopérer

avec l'administration coloniale en dénonçant les Moudjahidine, souligne M. Rahmani qui poursuit en indiquant que tous les hommes avaient été brutalement sortis de chez eux tandis que les femmes ont été regroupées, toutes, sur la place habituellement réservée à l'entreposage du foin, appelée localement "Inourar". Il a également pu, tout au long de ses recherches, identifier quelques-uns parmi les hommes plongés dans l'eau glacée d'"El Majen" de T'kout, et en cite plusieurs : Abderrahmane Mezhoudi, Bel-

kacem Zeroual, Omar Benmechiche, Amar Boukhlof, Messaoud Messaoudi, Hocine Zeghdoud, Amar Titaouine... La militante Dhaouia Cherif, épouse d'Abdeslam, avait pris son courage à deux mains et fait fi de la surveillance des soldats français en se précipitant vers le réservoir pour en ouvrir la vanne de vidange afin de soulager quelque peu les suppliciés avant que les "garde-chiourmes" ne s'aperçoivent de la baisse du niveau de l'eau dans le bassin et ne remettent la vanne à sa place. **APS**

DEUX JOURNÉES DE FORMATIONS DESTINÉES AUX ÉTUDIANTS EN FIN DE CYCLE

Deux journées de formations destinées aux étudiants en fin de cycle

Pendant deux jours, la Faculté des Sciences Humaines et Sociales a abrité les travaux de formation axés sur les aspects méthodologiques de la préparation de mémoires, destinés notamment aux étudiants en fin de cycle Licence et Master CRP (Communication et Relations Publique) et étudiants de PIE (Presse Imprimé et Electronique). Organisés par le département des Sciences de l'Information et de la Communication, ces sessions de formation ont offert aux étudiants les outils nécessaires pour mener à bien leurs projets de mémoire, en mettant l'accent sur les méthodes de recherche, la structuration de l'argumentation, la collecte des données, l'analyse et ainsi que les tech-

nique rédactionnelle des mémoires. A cette occasion Madame Ahmedi Dalila, présidente des travaux des deux journées, nous dira : « les journées de formation dédiées aux étudiants en fin de cycle représentent une opportunité précieuse de découvrir et d'acquérir les meilleures pratiques en matière de préparation de leurs travaux de recherche, particulièrement leurs mémoires ». Des ateliers ont été conçus pour être interactifs et participatifs, permettant aux étudiants d'échanger des idées, de poser des questions et de bénéficier des conseils d'experts en méthodologie de recherche. Ces journées ont été organisées en présence des maîtres de stage, qui ont apporté leur

expertise et leur expérience pour aborder les difficultés rencontrées par les étudiants à ce stade crucial de leur parcours académique, et les maîtres de stage ont partagé leurs observations et leurs conseils basés sur des expériences pratiques, donnant aux étudiants des perspectives précieuses sur la façon de surmonter les obstacles potentiels. Pour Madame Aberkane Lydia, chargée de formation à la Direction Opérationnelle d'Algérie Telecom de Bejaia, qui a pris part à ces deux journées de formation, « les étudiants ont souvent besoin d'une orientation claire sur les meilleures méthodes à suivre pour mener à bien leurs travaux de recherche ». Ces journées de

formation leur offrent l'occasion d'apprendre et de comprendre les différentes approches méthodologiques, ce qui peut les aider à choisir les méthodes les plus adaptées à leur sujet de recherche, et d'aborder quelles sont les difficultés rencontrées notamment en milieu professionnel, tels que la définition d'un sujet de recherche pertinent, la collecte efficace de données, l'analyse méthodique des résultats et la rédaction cohérente du mémoire. Ce genre d'initiative permettra aux étudiants de mieux comprendre les attentes des professionnels du domaine et de se préparer de manière plus adéquate à « la transition vers le monde professionnel ».

Idir Mehdaoui



Une invention de la civilisation de l'islam L'appareil photo

C'est le savant irakien Al-Hassan Ibn Al-Haitham qui a inventé la première « camera obscura », l'origine de l'appareil photo moderne. Le nom caméra est d'ailleurs dérivé du mot arabe « qamara », signifiant une salle foncée ou privée. Ce savant arabe est né en 965 à Bassora et meurt en 1039 au Caire. Il était à la fois mathématicien, astronome et physicien. Il a découvert que la lumière entre dans l'œil et non l'inverse. Il a inventé le premier appareil à sténopé après avoir étudié la manière dont la lumière passe à travers des volets des fenêtres. Il est également le premier savant qui a transformé la physique, considérée comme une activité philosophique, en une activité expérimentale concrète.



A LIRE
AVANT
LE F'TOUR



RAMA

L'islam est par essence « religion universelle »

L'islam n'est pas « la religion des Arabes ». L'islam est un message universel d'amour et de paix, une conception de l'univers et de la vie sur terre, une volonté de rechercher un accord complet avec ce que Dieu agrée (sens de « soumission », en arabe : « islam »), un ensemble de croyances, de valeurs, de principes et de règles, auxquels n'importe quel être humain peut adhérer.

Que l'on soit typé comme un Oriental ou comme un Africain à la peau sombre, que l'on soit blond aux yeux bleus ou jaune aux cheveux noirs de jais... Que l'on soit un Bédouin du désert ou un cadre informatique travaillant dans un gratte-ciel, que l'on soit navigateur voguant sur les eaux bleues ou ouvrier gagnant sa vie à la sueur de son front et à la force de ses bras... que l'on soit d'Orient ou d'Occident... Que l'on soit né dans une famille musulmane ou que l'on choisisse de se convertir à l'islam par conviction profonde et intime, après avoir été adepte d'une autre religion ou après avoir été athée... Que l'on soit homme ou femme... Que l'on soit âgé ou jeune... L'islam accueille toutes celles et tous ceux qui choisissent de plein gré d'adhérer à son message. Et tous ces gens deviennent musulmans et musulmanes au même titre que celles et ceux qui l'étaient déjà avant eux.

Dieu dit : « Ô vous les hommes, nous vous avons créés à partir d'un seul homme et d'une seule femme, et nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux d'entre vous. Dieu est omniscient, Grand Connaisseur. » (Les appartements/13).

Il dit aussi : « Et parmi Ses Signes : Il vous a créés de terre, puis vous voilà des hommes se dispersant [dans le monde]. Et parmi Ses Signes : Il a créé pour vous, de vous-mêmes, des épouses pour que

vous viviez la tranquillité auprès d'elles et il a mis entre vous de l'amour et de la tendresse. Il y a en cela des signes pour ceux qui réfléchissent. Et parmi Ses Signes : la création des cieux et de la terre, et la diversité de vos langues et de vos couleurs. Il y a en cela des signes pour ceux qui savent. » (Les romains/20-22).

Aucune contrainte ne peut être exercée sur qui que ce soit pour le convertir à l'islam. Le Coran est clair : « Pas de contrainte en religion : la vérité s'est distinguée de l'erreur. » (La Génisse/256).

L'islam met en garde contre les sciences stériles

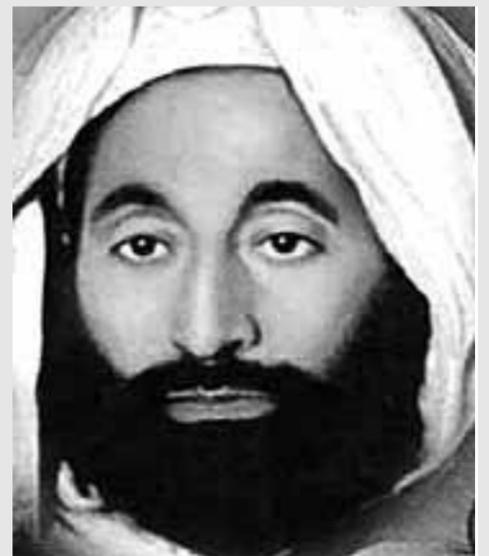
Dans le saint Coran, et selon nos grands savants, le Seigneur nous montre comment les ingrats et les négateurs des bienfaits infinis du Créateur se mettent parfois sur la route du savoir. Cependant et dès qu'ils ont acquis quelque science, leur conscience interne s'éteint devant cette lumière et leur savoir, au lieu de leur éclairer leur chemin, les laisse dans la plus grande perplexité et la plus sombre erreur. Avons-nous besoin de

Aucune contrainte ne peut être exercée sur qui que ce soit pour le convertir à l'islam. Le Coran est clair : « Pas de contrainte en religion : la vérité s'est distinguée de l'erreur. »

citer l'exemple autour de nous de ces peuples athées qui croient avoir atteint le summum du savoir et de la technicité mais qui ne sont même pas capables de connaître la paix et le bonheur dont jouissent les animaux sauvages ? La grande science dans cette vie, et le plus grand savoir consistent primordialement à croire en Dieu le Tout-Puissant, reconnaître et louer ces bienfaits, croire en son Messager, et au jour dernier. Donc si l'homme arrive à admettre sincèrement cette grande vérité, il ne peut que se féliciter d'avoir réellement été touché par la grâce Dieu, et d'avoir atteint le summum du savoir.



LE PÈRE DES RÉFORMES RELIGIEUSES EN ALGÉRIE ABDELHAMID IBN BADIS



Abdelhamid Ben Badis né le 4 décembre 1889 à Constantine, et décédé le 16 avril 1940 dans la même ville, était une figure emblématique du mouvement réformiste musulman en Algérie. Abdelhamid Ben Badis était le fils d'une famille de vieille bourgeoisie citadine, dont il revendiquait les origines berbères remontant aux Zirides, dynastie musulmane fondée au Xe siècle par Bologhine ibn Ziri. Il signait ses articles de presse Abdul Hamid Ibnou Badis Essanhadji c'est-à-dire de la confédération berbère Sanhadja. Ben Badis fonda en 1931 l'Association des oulémas musulmans algériens. C'est dans le mensuel *al-Chihab* qu'il publia, de 1925 jusqu'à sa mort, ses idées réformistes qui concernaient tant le domaine religieux que culturel et linguistique.

En 1936, Ben Badis participe à la fondation du Congrès musulman algérien (CMA). Ce dernier est dissous durant l'été 1937. La même année, Ben Badis revient à la tête de l'Association des oulémas musulmans algériens. L'une des préoccupations majeures durant cette période de la vie de Abdelhamid Ben Badis était la lutte contre la répression qui s'abattait sur les patriotes algériens et la dénonciation de la propagande fasciste et des agissements antisémites. Tout cela, il le faisait en pratiquant son travail quotidien en tant que journaliste.

En 1939, Ben Badis fonde un club de football dénommé Mouloudia Ouloum de Constantine (MOC). Le 16 avril 1940, Ben Badis meurt dans sa ville natale Constantine. Il fut enterré en présence de 20 000 personnes. Ses obsèques prirent l'aspect d'une gigantesque manifestation anticolonialiste. La fête nationale « Youm el Ilm », ou Journée du Savoir, est célébrée en son honneur le 16 avril.

La pire chose est de nuire aux enfants de Dieu
Le Messager de Dieu a dit un jour

«Il existe deux traits dont aucune chose n'est plus élevée en bien qu'eux : la foi en Dieu et le service rendu aux serviteurs de Dieu, et deux traits dont aucune chose n'est plus élevée en mal qu'eux : l'association à Dieu et le mal envers les serviteurs de Dieu !»



DANESQUES

Une des plus riches villes commerçantes du monde de son époque

AU DÉBUT DU 14^e SIÈCLE, LE TOUAT EST SOUS L'AUTORITÉ DE L'ÉMIR MÉRINIDE ABŪ 'ALĪ (1333), ROI DE SIJILMASSA. MAIS DÈS LA FIN DU XVII^e SIÈCLE LE TOUAT DU FAIT DU COMMERCE TRANSSAHA RIEN RENTRE DANS L'ORBITE DE TLEMCCEN ET DES ZIANIDES.



LE TOUÂT

Au Moyen Âge, les habitants du Touat (sud-ouest de l'Algérie actuelle) étaient proches de deux villes importantes au Sahara, à l'Ouest Sidjilmassa et à l'Est d'Ouargla. Le Touat était le point de jonction entre l'empire du Mali et l'Afrique du nord (Tiaret, Bejaia, Tunis, le Caire). L'influence des ibadites étaient probablement importantes chez les populations locales de la région. Plusieurs historiens rapportent qu'au cours du Moyen Âge, il y avait des Juifs et des Zénètes ibadites de la région qui faisaient du commerce entre Gourara et le Soudan et ils avaient aussi le contrôle des routes. Les conflits qui opposeront les empires arabes (abbassides, fatimides) aux nekkarites, aux ibadites et aux sufrites au Nord pro-

voque un changement important en Afrique du Nord. Des dynasties berbères se forment tour à tour. À leur tour, elles se confrontent entre elles lorsqu'elles prennent le pouvoir au Maghreb et en Andalousie. Vers le milieu du Xe siècle, les tribus arabes, venues d'Égypte pour réprimer les alliés des Fatimides en Ifriqiya, pénètrent dans le Sahara et vivront avec les populations déjà existantes. Plusieurs dynasties berbères prennent le Maghreb. Au début du 14^e siècle, le Touat est sous l'autorité de l'émir mérinide Abū 'Alī (1333), roi de Sijilmassa. Mais dès la fin du XVII^e siècle le Touat du fait du commerce transsaharien rentre dans l'orbite de Tlemcen et des Zianides. Bénéficiant du développement de

Tlemcen et de l'essor de Tombouctou, le Touat fut, dès la fin du VIII/XIV^e siècle, l'une des étapes principales sur les routes reliant l'Afrique du nord (y compris l'Égypte mamelouke) à l'Afrique subsaharienne. L'axe Tlemcen-Touat-Tombouctou joua un rôle singulier en permettant la mise en contact de ces espaces saharien et sahélien avec la capitale zianides alors grand centre d'élaboration du mālīkisme. Il devint une voie de transmission du savoir, et contribua à l'arrivée, dans les oasis et jusque dans la boucle du Niger, de savants formés dans cette ville⁸. Le génois Antonio Malfante parcourt le Sahara à partir de Sijilmâsa. Il est le premier européen à parcourir le Touat en 1447.

L'inénarrable lobby du...tube digestif

En l'absence des lobbys traditionnels qui font d'un pays un pays, à savoir le lobby d'affaires, les élites économiques, intellectuelles et culturelles, les associations de la société civile, le lobby du tube digestif berce le quotidien des Algériens au rythme de ses décisions. Depuis quelques temps, nous sommes formés et formatés, pour ainsi dire, aux proportions de notre ventre. Même les autorités s'y mettent. Dernière en date, la mobilisation de pas moins des milliers de commerçants dans le cadre du dispositif de permanence.



On mobilisera aussi les boulangers, qui seront opérationnels, et le pain vous en aurez, soyez-en certain. Pour les fruits et les légumes 33 mille commerçants dans l'alimentation générale et fruits et légumes, 11.949 pour les activités diverses et 462 unités de production (136 laiteries, 283 minoteries et 43 unités de production d'eaux minérales), précisez le communiqué. De quoi être heureux durant tout le mois ; les ministres seront satisfaits s'ils vous assurent le sachet de lait et la baguette de pain jusqu'à après l'Aïd ; là où les dépenses pour nos enfants auront fini de nous mettre à genoux.

Une plante médicinale bien de chez nous LAHBEQ, LE BASILIC

Plante cultivée dans la région méditerranéenne que l'on utilise entière. En infusion le basilic est diurétique et tranquillisant, il aide la digestion. Un bouquet de basilic dans une pièce repousse les insectes. Egalement : Gastrite, dyspepsie, aérophagie, vomissements, toux, coqueluche. Et en usage externe : Aphtes, orgelets. En infusion : 5 g de feuilles ou sommités fleuries pour 100 g d'eau, deux à trois fois par jour après les repas. Garder une plante de basilic pour protéger une pièce de l'intrusion des insectes.



CAMEROUN

LE TURC IMAS LIVRE UNE USINE DE TRANSFORMATION DE 160 TONNES DE BLÉ PAR JOUR

Au Cameroun, le blé est la deuxième céréale importée après le riz. Les acteurs opérant sur le segment de la transformation intensifient leur investissement dans la production de farine.

Le groupe industriel turc Imas a achevé en décembre dernier le projet de construction d'une usine de transformation de blé pour le compte du minotier World Food Industry. L'annonce a été faite dans un communiqué publié le 26 février sur le site du groupe turc.

Basée à Douala, cette nouvelle unité est dotée d'une capacité de transformation de 160 tonnes de blé par jour en farine. Selon les détails fournis par l'entreprise, l'usine produit deux types de farine qui sont distribués aux supermarchés locaux et aux chaînes de boulangerie affiliées à World Food Industry, dans plus de 40 localités du pays. «Le projet est réalisé sur une base clé en main. L'ensemble du processus de l'usine peut être géré de manière centralisée par un système d'automatisation, depuis la réception du blé jusqu'à l'emballage de la farine. Cette technologie permet même à l'équipe après-vente d'Imas de se connecter à l'usine à distance à tout moment, pour des services d'assistance à distance, y compris l'assistance technique, le dépannage et la vérification», peut-on lire dans le communiqué.

Plus largement, il s'agit de la deuxième usine de transformation de céréales de World Food Industry qui est conçue par le turc Imas. La première basée à Yaoundé a été livrée en 2021 avec la même capacité de traitement (160 tonnes/jour). En 2022, le Cameroun a importé 920 400 tonnes de blé d'après les données compilées par l'Institut national de la statistique (INS).

In Agence Ecofin

TOURISME MÉDICAL

Plus de deux millions d'étrangers se font soigner en Tunisie

Selon de récentes statistiques officielles, plus de deux millions d'étrangers de différentes nationalités, se font soigner chaque année en Tunisie. Les autorités tunisiennes veulent tirer profit du tourisme médical, l'un des rares secteurs florissants de l'économie locale et internationale.

Classée 2ème en Afrique en termes d'indicateurs de santé et 1ère en matière de tourisme médical, la Tunisie gagnerait à développer ce dernier créneau qui constitue un vrai moteur économique et une réelle niche d'exportation, rapporte les médias internationaux.

In African Manager

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

La Commission de l'Union africaine et TikTok s'associent

L'essor rapide de la technologie en Afrique rend cruciale la sensibilisation des jeunes aux risques en ligne et la fourniture d'outils pour une navigation sécurisée sur Internet. Des efforts sont déployés pour leur offrir un accès sûr aux opportunités numériques.

La direction de la promotion de la femme, de l'égalité des sexes et de la jeunesse (WGYD) de la Commission de l'Union africaine et des responsables de TikTok, une application mobile de partage de courtes vidéos, ont récemment procédé à la signature d'un partenariat. Il vise à sensibiliser les internautes sur la sécurité numérique à travers la campagne



«SaferTogether» destinée aux adolescents, aux enseignants et aux parents.

Dans le cadre de cette campagne, les deux parties publieront sur TikTok des vidéos éducatives sur la sécurité en ligne, accompagnées de recommandations de créateurs de contenu. De plus, TikTok et la Commission de l'Union africaine distribueront des boîtes à outils de sécurité numérique pour

aider les enseignants et les tuteurs à aborder les problèmes cruciaux de sécurité numérique. Ces ressources seront accessibles sur TikTok via un microsite dédié, qui servira de guide interactif pour promouvoir des pratiques en ligne plus sûres.

Le lancement de ladite campagne s'inscrit dans la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique de l'Union africaine, ainsi que

son initiative «1 Million Next Level», qui vise à promouvoir un meilleur accès aux plateformes numériques pour les jeunes et à encourager leur utilisation en toute sécurité pour résoudre les risques liés à l'utilisation de l'Internet.

Ce partenariat devrait fournir aux jeunes les outils et la confiance nécessaires pour naviguer en toute sécurité, créant ainsi une communauté en ligne plus inclusive et plus sûre pour les jeunes Africains. «Si l'accès à Internet peut aider les enfants et les jeunes à rester connectés, à améliorer leur culture numérique et à diversifier leurs moyens de subsistance, il est essentiel qu'ils bénéficient d'un environnement sûr pour tirer profit des plateformes numériques», a déclaré Nonkululeko Ngwenya, responsable de la direction des femmes, du genre et de la jeunesse de l'Union africaine.

In We Are Tech Africa

NIGERIA

La production de maïs devrait chuter de 8 %, à 11 millions de tonnes

Principale céréale cultivée et consommée, le maïs est une denrée stratégique pour la sécurité alimentaire au Nigeria. Le pays est, dans le même temps, confronté à de nombreux défis, dont l'insécurité croissante dans les bassins de production. Au Nigeria, la récolte de maïs est attendue à 11 millions de tonnes au cours de la campagne de 2024/2025, soit 8 % de moins qu'un an plus tôt.

C'est ce que révèle le Département américain de l'agriculture (USDA) dans un rapport publié le 13 mars dernier. Selon l'organisme américain, ce recul sera principalement lié à la baisse d'environ 600 000 hectares des superficies cultivées durant la saison prochaine à

5,1 millions d'hectares. En effet, l'insécurité liée à la recrudescence des attaques de groupes criminels et de «bandits», conduit des milliers d'agriculteurs à abandonner leurs champs.

D'après les données officielles, les États de Sokoto, Zamfara, Katsina, Kebbi, Niger et Kaduna qui ont fourni plus de 20 % de la récolte en 2021 sont parmi les plus touchés par les attaques. Si la contraction des superficies reste problématique, l'USDA indique que les producteurs actifs doivent également faire face à une hausse des prix des intrants agricoles. «Dans l'ensemble, on s'attend à ce que les producteurs limitent leurs emblavures en raison de la hausse des prix des intrants importés [engrais,

pesticides, semences], dont certains sont devenus près de 300 % plus chers en raison de la dévaluation du naira par rapport au dollar américain et à l'euro», peut-on lire dans le rapport.

Il faut noter que la perspective de réduction de la production de maïs pourrait encore ajouter des tensions sur le marché nigérian où l'inflation alimentaire, principal moteur de cette croissance, a atteint 35,41 % en janvier contre 24,32 % un an plus tôt. Le prix du kilogramme de maïs jaune vendu en vrac a déjà vu son prix passé à 641 nairas (0,4 \$) durant le même mois soit 87 % de plus qu'en 2023 et plus que le double du tarif de 2022 (280 nairas).

In Agence Ecofin

SÉNÉGAL

Standard Chartered Bank veut obtenir une garantie sur un prêt de 326,4 millions \$

La banque britannique a l'occasion de porter le total des garanties obtenues depuis début 2024 sur le Trade Finance en Afrique subsaharienne à près de 700 milliards. Le mécanisme semble connaître un succès dans une Afrique qui peine toujours à accéder à des ressources en devises.

Le 8 mars 2024, le Conseil d'administration de la MIGA, l'agence de garantie des investissements de la Banque mondiale, décidera d'octroyer ou non une couverture d'un an renouvelable pour un prêt de 326,4 millions USD qui est en cours de finalisation entre le groupe financier britannique Standard Chartered Bank (SCB) et le gouvernement du Sénégal.

Selon le résumé publié par la Banque mondiale, «ce crédit garanti par la MIGA financerait des prêts à court terme liés au commerce, visant princi-

palement à soutenir le secteur agricole». Rappelons que SCB est un habitué de la MIGA, ayant récemment obtenu le renouvellement d'une garantie de 349 millions d'euros sur un prêt à la Banque de Développement des États d'Afrique de l'Est. Si elle est approuvée, ce serait la 2ème garantie commerce annoncée cette année pour un pays de l'UEMOA, et la 3ème pour une instance publique africaine. Le 29 janvier, la MIGA a activé sa garantie sur un prêt de 95 millions d'euros de Rand Merchant Bank accordé au gouvernement de la Côte d'Ivoire. Le financement du négoce en Afrique connaît des difficultés croissantes depuis 3 ans, avec la hausse des prix, la dépréciation des devises du continent et une aide insuffisante des institutions internationales. La MIGA entend contribuer à la solution en ouvrant aux banques un accès à des ressources

additionnelles. Les coûts de ce mécanisme pour les États bénéficiaires restent cependant inconnus.

Une garantie MIGA semble pertinente pour le Sénégal, actuellement confronté à une crise politique que les acteurs s'efforcent de juguler. Le mandat du président Macky Sall s'achève le 2 avril. Parallèlement, le pays a adopté un ambitieux budget de 7 000 milliards FCFA, le deuxième de la zone franc après la Côte d'Ivoire.

Une sécheresse accrue sur la façade ouest-africaine et des pluies à haut risque menacent également le pays. Enfin, la BCEAO prévoit un excédent de seulement 874,5 milliards FCFA sur la balance des paiements de l'UEMOA en 2024, après un déficit de 3 000 milliards en 2023. L'accès aux devises risque ainsi d'être très contraint.

In Agence

ED 21 SPORT LIGUE 1 MOBILIS :

L'USMA bat l'ES Sétif et rejoint le CRB au classement

L'USMA remonte le classement. Avec sa victoire contre l'ES Sétif, la formation algéroise accroît ses chances de figurer au podium, d'autant qu'elle compte un match en retard. Mais le défi pour l'USM Alger reste de conserver sa couronne africaine. Ce ne sera pas facile du fait que l'équipe se bat sur trois fronts : le championnat, la coupe d'Algérie et la coupe de la CAF.

L'USM Alger a battu l'ES Sétif sur le score de 2 à 0 (mi-temps : 1-0), en match disputé mardi soir au stade du 5-juillet 1962 (Alger), pour le compte de la mise à jour de la 18e journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 Mobilis. Les buts de l'USMA ont été inscrits par Bacha (34e



et Kanou (58e). A la faveur de ce succès, l'USMA (32 pts) rejoint le CR Belouizdad à la quatrième place du classement, alors que l'ES Sétif (33 pts) occupe le troisième rang. Plus tôt ce mardi, le NC Magra a été tenu en échec à domicile par le CR Belouizdad (0-0), en match de mise à jour de la 17e journée de Ligue 1 Mobilis. A l'issue de ce résultat, le NCM reste 13e, avec 22 points, et le

CRB, 4e avec 32 pts, accusant onze points de retard sur le Mouloudia, ce qui est loin de constituer une bonne affaire dans la course au titre. Mercredi, l'ES Ben Aknoun sera opposée au MC Alger, au stade de Dar El Beida (15h30), dans un duel des extrêmes, entre le 14e qui reçoit le leader, pour la mise à jour de la 16e journée.

APS

Classement :	Pts	J
1). MC Alger	43	19
2). CS Constantine	34	20
3). ES Sétif	33	20
4). CR Belouizdad	32	18
--). USM Alger	32	19
6). Paradou AC	31	19
7). US Biskra	28	20
8). USM Khenchela	27	19
--). JS Kabylie	27	19
--). JS Saoura	27	20
11). MC El Bayadh	25	19
12). ASO Chlef	23	20
13). NC Magra	22	20
14). ES Ben Aknoun	19	19
15). MC Oran	18	20
16). US Souf	7	20

JEUX AFRICAINS ACCRA 2023/TAEKWONDO MÉDAILLE DE BRONZE POUR L'ALGÉRIEN HANI TEBIB

Le taekwondiste algérien Hani Tebib a décroché mardi la médaille de bronze aux Jeux africains 2023 d'Accra (Ghana), après avoir perdu face à son homologue égyptien, Hussein Rami, en demi-finale des -74 kg. L'Algérien s'était qualifié pour les demi-finales du tournoi africain après avoir battu le Tunisien Jasser Al-Awaini sur le score de 2 à 1. En quarts de finale, Tebib a battu le Libérien Cromar Mustafa (2-0). Lors de cette compétition, le deuxième représentant algérien, Islam Guetfaya (-87 kg), a été battu en quarts de finale par son homologue ivoirien, Anset Kiese, sur décision des juges-arbitre, et ce, après avoir dominé la première partie de son combat (6-3). APS

COUPE DU MONDE DES CLUBS 2025 : LA JUVENTUS TURIN VALIDE SON BILLET

La Juventus Turin est devenue la 21e formation qualifiée pour le Mondial de clubs 2025, suite à l'élimination de Naples face au FC Barcelone en huitième de

finale de la Ligue des champions de l'UEFA mardi soir, a indiqué la Fédération internationale de football (Fifa). Le succès du FC Barcelone sur Naples (4-2 au score cumulé) en huitième de finale de la Ligue des champions signifie que les joueurs de Massimiliano Allegri sont désormais assurés de se qualifier via la voie du classement. La nouvelle compétition interclubs de la FIFA inclura 32 équipes et se tiendra aux États-Unis, en juin et juillet 2025. Des clubs issus des six confédérations y prendront part et concourront pour le titre très convoité de champion du monde. Douze places pour le Mondial de clubs sont allouées à l'Europe et les récents vainqueurs de la Ligue des champions de l'UEFA que sont Chelsea, le Real Madrid et Manchester City sont déjà assurés de leur présence aux États-Unis. Le Bayern Munich, le Paris Saint-Germain, l'Inter Milan, le FC Porto, Benfica et le Borussia Dortmund sont eux aussi certains de disputer l'édition inaugurale du nouveau tournoi interclubs de la FIFA en vertu de leur position au classement UEFA, basé sur leurs performances en Ligue des champions de l'UEFA ces quatre dernières saisons, édition en cours incluse.

JEUX AFRICAINS D'ACCRA

Médaille d'argent pour Oussama Khenoussi au disque

L'athlète algérien Oussama Khenoussi a remporté la médaille d'argent du concours de disque des Jeux africains-2023 à Accra, à Ghana (8-23 mars 2024), lundi lors de la première journée consacrée à l'athlétisme et qui a aussi permis au décathlonien Dhiaï Cherif Boudoumi de s'emparer de la 1re place, après les cinq épreuves. Au concours du disque, Khenoussi a pris la 2e place avec un jet mesuré à 59,97 mètres, devancé par le Sud-africain Hogan Victor (62,56 mètres), le vainqueur, mais devant le Namibien Ryan Williams, 3e avec 55,42 mètres. Pour sa part, l'athlète Amine Bouanani s'est qualifié pour la finale de l'épreuve du 110 mètres haies, prévue ce mardi, en terminant 1er dans sa série (1), en 13.76, devant l'Égyptien Badawy Said Ramadan (13.99) et le Mauricien Larauseuse Jérémie (14.20). La seconde série est revenue au Sénégalais Mendy Louis François (13.54), devant le Nigérien Saguirou Badamassi (13.92) et le Nigérien Musa Ibrahim Great (14.35). Par contre, trois algériens n'ont pu aller au-delà des séries dans l'épreuve du 400 mètres, Bendjemaa Abdennour (5e de sa série en 47.59), Anas Es Saddik Hammouni (5e dans la sienne en 47.69) et Fouad Mhamada (6e dans la 3e série en 48.37) seront absents des demi-finales prévu mardi. En boxe, trois pugilistes algériens sur cinq se sont qualifiés aux demi-finales, lors de la journée du lundi. Il s'agit de Selmouni Chahira qui a éliminé chez les 57kg, la Mozambicaine Macaringue Fernando (4-3), Oussama Mordjane qui a battu le Nigérien Abdoul Amadou Hassane par KO dans la catégorie des 60kgs, et Ahmed Ghazli qui a surclassé le Libyen Dawki Aslm dans la catégorie des 75kgs. Par contre, chez les 54kgs dames, l'Algérienne Asma Berkane a été éliminée en quart de finale par l'Égyptienne Ahmed Yomna (5-0). En sports collectifs, la sélection (U23) dames de basket (3x3) a enregistré deux défaites de suite, face à la RD Congo (17-16) et au Mali (16-13), dans la poule B, de même que l'équipe nationale de handball (dames) qui a été battue par l'Angola (38-18)

au tour éliminatoire, alors les volleyeuses ont arraché un succès mérité face au Nigeria (3-2). En Tennis, la joueuse Ines Feriel Ibou s'est qualifiée aux quarts de finale du simple en éliminant la Sud-africaine Kruger Isabella sur le score de deux sets à un (4-6, 7-5 et 6-3), de même que le double dames, composé de Ines Ibbou et Amira Benaissa, qui s'est qualifié aux quarts en passant l'écueil du duo ghanéen, constitué de Bagerbeseh Elizabeth et Crawford Ruth 2-0 (6-4 et 6-2). Les joutes d'Accra se poursuivent mardi pour les athlètes algériens, avec la participation de Rezik Darina finale de la Hauteur, le duo Tara Zahra et Zouina Bouzebra (marteau/finale), la finale du 110 mètres haies avec la présence de Amine Bouanani. En basket 3x3 (dames), les Algériennes disputeront leur 3e matchs du groupe B, contre le Rwanda, avant d'enchaîner face à l'Éthiopie, alors que les U23 messieurs entameront la compétition dans le groupe D, face à la Zambie et le Kenya. En Boxe, trois pugilistes algériens seront en lice en quarts de finale, à savoir Khelif Hadjila qui affrontera chez les 60kgs, Yumba Therese Naomie (RD Congo), Djouher Benan qui en découdra avec une autre Congolaise, Mbabi Tsheusi Brigitte (70kg), alors que Belarbi Benacer (67kg) et Mohamed Houmri (80kg) défieront, respectivement, l'Égyptien Abdela-ziz Goma El Sayed et Fanchette Dasheil Fabrice (Seychelles). Dans la discipline du Taekwondo, deux Algériens entameront la compétition, mais seront exemptés des 32e de finale. Il s'agit de Tebib Hani (-74kg) et Islam Guetfaya (-87kg). En volleyball, la sélection féminine algérienne jouera dans le groupe B, son 4e match face au Kenya, alors les compétitions de tennis se poursuivront avec les quarts de finale qui verront en simple l'Algérienne Ines Ibou défier l'Égyptienne Sherif Ahmed Mayar, et en double le duo (Ibbou et Amira Benaissa) affrontera la paire Nigérienne composée Divine Dasam Nweke et Barakat Oyino Qadre pour une place en demi-finale.

APS

JA-2023/ATHLÉTISME SIX MÉDAILLES DONT UNE EN OR POUR L'ALGÉRIE

La sélection algérienne d'athlétisme a remporté six médailles (1 or, 3 argent et 2 en bronze), mardi lors de la deuxième journée des épreuves de l'athlétisme des Jeux africains-2023 (JA-2023) à Accra au Ghana (8-23 mars 2024). La seule médaille d'or de la journée a été l'œuvre de Tatar Zohra au lancer du marteau avec un jet de 69.65 m, une excellente performance qui lui a permis de battre les records national et arabe, et réaliser la meilleure performance dans l'histoire des Jeux africains. Les trois médailles d'argent ont été décrochées par Zouina Bouzebra a remporté la médaille d'argent au lancer du marteau avec un de 68.97 m, réalisant ainsi la meilleure performance personnelle, Oussama Khenoussi au concours du lancer du disque avec un jet de 59,97 m et Amine Bouanani au 110 mètres haies (13.69). Le décathlonien algérien, vainqueur de quatre épreuves lors de cette 2e journée de la compétition (1500m, 100 m, hauteur et 400 m), a terminé le concours à la 3e place avec un total de 6943 points. La médaille d'or est revenue au Sud-africain Pretorius Fredriech (7550 pts), devant le Kenyan Edwin Kipmutai Too (7140 pts), médaillé d'argent. Boudoumi était en en tête lors de la première journée, lundi, avec un total de 4055 points, devant le Kenyan (4028 pts) et le Sud-africain Fredriech Pretorius (3885 pts). La deuxième médaille de bronze algérienne de la journée a été l'œuvre de Darina Hadil Rezik au concours de la hauteur, réalisant un saut de 1.78 m. La médaille d'or a été remportée par la Ghanéenne Amoanima Rose (1.90), devant la Guinéenne Balley Fatoumata (1.81), médaillée d'argent. Au classement général des médailles, l'Algérie occupe la quatrième place avec un total de 96 médailles (23 or, 33 argent et 40 en bronze). L'Égypte domine les débats avec un total de 165 médailles (92 or, 40 argent et 33 en bronze), devant le Nigeria avec 85 médailles (31 or, 22 argent et 32 en bronze) et l'Afrique du Sud avec 95 médailles (28 or, 29 argent et 38 en bronze). L'Algérie prend part à la 13ème édition des Jeux africains 2023 d'Accra avec une délégation composée de 299 membres, dont 222 athlètes représentant 18 disciplines, parmi elles quatre sont qualificatives aux Jeux olympiques 2024 de Paris (badminton, tennis, tennis de table et triathlon).

APS

CHEF-D'ŒUVRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, AVEC L'ALGÉRIE ET LE LION DE L'ATLAS EN TOILE DE FOND

Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon

Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon en Algérie. De fanfaronnade en vantardise dans son village de Tarascon, le bonimenteur était obligé de passer au concret et de démontrer qu'il était un grand aventurier et un chasseur-né. Quoi alors de plus évident que de venir en Algérie chasser le lion ? Ce qu'il fit. A ses risques et périls. Car Tartarin était loin d'être un chasseur.

Le Don Quichotte provençal est un roman publié dans la presse par Alphonse Daudet en 1870 dans la bonne ville de Tarascon. Tartarin est un vrai personnage, grand collectionneur d'armes, un véritable héros en chambre ! Ses admirateurs le pressent sans relâche : l'Afrique, le pays des lions, voilà la destination obligée pour un aussi valeureux chasseur. Tartarin finit par s'embarquer pour l'Algérie, dans l'espoir de débusquer le fauve mythique.

Dans ce roman d'Alphonse Daudet, on suit les tribulations de Tartarin. Ce dernier est un personnage bien connu à Tarascon pour être un collectionneur d'armes mais aussi un vantard. Il se considère comme un grand chasseur.

A force de raconter ses exploits fictifs de chasseur, il se voit contraint de partir en Algérie pour chasser le lion ! Partir en Algérie est un exploit pour Tartarin car le pays est colonisé par la France.

Tartarin de Tarascon, personnage truculent, burlesque et naïf, est vraiment risible et ridicule.

Tartarin de Tarascon est le personnage principal, sous forme d'antihéros, d'une série de trois romans de l'écrivain et auteur dramatique français Alphonse Daudet, publiés en 1872, 1885 et 1890. Cependant

de nombreuses rééditions du premier tome Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon ont été simplifiées en Tartarin de Tarascon. Le titre est désormais indissociable de son personnage. C'est le 18 juin 1863 qu'une nouvelle d'Alphonse Daudet parut sous le titre : « Chapatin, le tueur de lions ». S'il s'agit d'un personnage différent de Tartarin, ils ont plusieurs points communs, au point que Charles Taillart considère cette œuvre comme une esquisse de Tartarin. Avant la sortie du personnage de Tartarin de Tarascon (1872), il porte le nom de « Barbarin de Tarascon » et est publié dans Le Petit Moniteur du soir du 9 au 12 décembre 1869. Il s'agit de la première partie, la partie tarasconnaise, du texte du livre de ces aventures sorti en 1872. L'œuvre entière est par la suite publiée dans le Figaro du 7 février au 19 mars 1870 sous le titre « Le Don Quichotte provençal ou les aventures prodigieuses de l'illustre Barbarin de Tarascon en France et en Algérie ».

Le premier tome décrit les aventures burlesques de Tartarin, chef des chasseurs de casquettes de Tarascon, allant chasser le lion en Algérie. C'est un héros naïf, qui se laisse berner par des personnages peu scrupuleux, voire par lui-même tout au long de son voyage vers

l'Atlas. Cette histoire est inspirée à Daudet par plusieurs personnes : son cousin Henri Reynaud (c'est cet horticulteur, fils de son grand-père Antoine Reynaud, qui sert de modèle à l'écrivain pour son Tartarin) qui lui racontait ses voyages lors de ses retours d'Afrique ; Jules Gérard, chasseur de lions en Algérie d'origine varoise ; Charles-Louis Bombonnel (1816-1890), qui vient de publier ses récits de chasse aux fauves en Afrique du Nord (Hachette, 1860).

I.M.Amine



HISTOIRE D'UN LIVRE

De l'échec à la gloire

Lors de sa sortie, en 1872, Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon est un véritable échec : les Provençaux, en particulier les Tarasconnais, sont indignés et refusent de se reconnaître dans le personnage de Tartarin et de ses acolytes. On s'était alors juré « d'avoir la peau » d'Alphonse Daudet lors de son passage à Nîmes et à Tarascon. Selon Jacques Roué, on aurait crié : « À mort ! » lors de ce passage, malgré la présence du vénéré Frédéric Mistral qui l'accompagne. Cependant, si les locaux prennent très mal le burlesque du personnage, d'autres lui trouvent de nombreuses qua-

lités. Flaubert, ami de Daudet, dira de cette œuvre : « C'est purement et simplement un chef-d'œuvre. Je lâche le mot et je le maintiens ». Alphonse Daudet, que l'on présente comme l'archétype de l'écrivain provençal, a pourtant, bien des textes popularisés par lui ont été écrits en collaboration avec d'autres auteurs, notamment Paul Arène, Léon Allard, Blanchot de Brenas et Julia Daudet son épouse. Malgré tout, certains textes d'Alphonse Daudet tels que La Défense de Tarascon (1871) et Numa Roumestan (1881) sont teintés d'antiméridionalisme.

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR DE « À MILIANAH »

Alphonse Daudet, une vie, une œuvre

Alphonse Daudet, né le 13 mai 1840 à Nîmes et mort le 16 décembre 1897 à Paris, est un écrivain et auteur dramatique français notamment connu pour sa pièce de théâtre La Dernière Idole et son livre Lettres de mon moulin qui contient plusieurs histoires courtes connues, comme La Chèvre de Monsieur Seguin.

Désirant faire une carrière littéraire, il rejoint son frère Ernest à Paris en novembre 1857. Désargenté, il mène cependant une joyeuse vie de bohème. Mais la fréquentation d'une des dames de l'entourage de l'impératrice Eugénie lui vaut de contracter une affection syphilitique extrêmement grave, avec des complications dont il souffrira toute sa vie, en particulier une ataxie locomotrice qui l'oblige à marcher avec des béquilles.

En 1860, il est engagé comme secrétaire du duc de Morny (1811-1865), demi-frère de Napoléon III et président du Corps Législatif. Ce travail de secré-

taire lui laisse beaucoup de temps libre qu'il occupe à écrire des contes et des chroniques. Mais les premiers symptômes de la syphilis apparaissent et son médecin lui conseille de partir pour un climat plus clément.

Il voyage ainsi en Algérie, en Corse, et en Provence. Puis le duc meurt subitement en 1865. Cela provoque le tournant décisif de la carrière d'Alphonse qui décide de se consacrer entièrement à l'écriture, comme chroniqueur au journal Le Figaro et comme écrivain.

Il connaît son premier succès en 1862-1865 avec la Dernière Idole, pièce de théâtre montée à l'Odéon et écrite en collaboration avec Ernest Manuel (pseudonyme d'Ernest L'Épine).

Après avoir voyagé en Provence, Daudet débute avec Paul Arène (considéré comme son nègre) l'écriture des premiers textes des Lettres de mon moulin. Le journal L'Événement les publiera comme feuilleton pendant tout l'été de

l'année 1866, sous le titre de Chroniques provençales. Certains des récits des Lettres de mon moulin sont restés parmi les histoires les plus populaires de la littérature française, comme La Chèvre de Monsieur Seguin, Les Trois Messes basses ou L'Élixir du révérend père Gaucher.

Le 29 janvier 1867, il épouse la jeune poétesse Julia Allard, rencontrée en 1865. Ensemble ils auront trois enfants : Léon, Lucien et Edmée. Julia devient sa collaboratrice.

Le premier vrai roman d'Alphonse Daudet, Le petit Chose. Histoire d'un enfant, que l'auteur lui-même qualifie de « sorte d'autobiographie » est écrit en 1868. En 1874 Alphonse décide d'écrire des romans de mœurs comme Fromont jeune et Risler aîné (prix de Jouy de l'Académie française), Jack (1876), Le Nabab (1877) — dont François Bravay est le « modèle » —, Les Rois en exil

(1879), Numa Roumestan (1881), L'Immortel (1888), etc.

Consacrant l'essentiel de son œuvre au roman et au théâtre (il est l'auteur de dix-sept pièces), il ne délaisse pas pour autant son travail de conteur. En 1872, il publie Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon, dont le personnage est devenu mythique. Contes du lundi (1873), un recueil de contes souvent poignants sur la guerre franco-allemande de 1870, témoigne aussi de son goût pour ce genre et pour les récits merveilleux.

Puis Daudet subit les premières atteintes d'une maladie incurable de la moelle épinière, le tabes dorsalis, une complication neurologique de la syphilis. Il continue de publier jusqu'en 1895 et meurt finalement le 16 décembre 1897, à Paris, à l'âge de 57 ans. Il est enterré au cimetière du Père-Lachaise à Paris.

I.Med

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BARAKI
COMMUNE DE BARAKI
NIF N° 41000200001608501013
N° : ...D.A. /2024.

Avis D'annulation de l'opération

En Application des dispositions de l'article 73 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et conformément aux la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relative aux marchés publics .

Le président de L'assemblée populaire communale de la commune de Baraki porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé a l'avis d'APPEL D'OFFRE OUVERT N° :28/2023.Publié dans les quotidiens nationaux * ليجب DZ * le 21/12/2023 et * L'EXPRESS * en date du 21/12/2023 .

L'infructuosité de l'opération concernant :

Etude et suivi réalisation de école primaire type D a Hay el Djilali

Bentalha

Motif : Erreur dans le cahier de charge.

L'EXPRESS DU 21/03/2024

ANEP : N° 2416009101

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BOUIRA

DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS
NIF: 090910019005046

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions des articles 65, 160 et 161 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Bouira informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours national d'architecture restreint N° 01/2024 relatif à l'étude et suivi pour la réalisation de blocs administratifs au niveau des CFPA Bechleul et Malika Gaid , Paru dans les quotidiens presse et اموات du 28/01/2024, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le résultat est comme suit :

Désignation du lot	BET	Note technique /10 pts	Note prestation /70 pts	Note financière /20 pts	Note globale /100 pts	Montant mission étude DA/TTC	Montant mission suivi DA/TTC	Montant Global TTC	NIF	observations
Etude et suivi pour la réalisation d'un bloc administratif au niveau de CFPA Bechleul	BET ZITOUNI ALI	10	62,17	26	98,17	2.026.000,00 DA	3.990.000,00 DA	6.020.000,00 DA	171340101338142	Offre la mieux évaluée.
Etude et suivi pour la réalisation d'un bloc au niveau de CFPA Malika Gaid	Groupeement TEBBAD,RAHILI ET MEDDAH	10	60,83	26	96,83	2.485.000,00 DA	4.845.000,00 DA	7.330.000,00 DA	188340101339172	Offre la mieux évaluée.

Les soumissionnaires non retenus sont invités auprès de la direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Bouira dans un délai de trois (03) jours à compter de la date de publication du présent avis pour prendre connaissance des résultats techniques et financiers.

Conformément à l'article N°92 du décret présidentiel sus mentionné, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bouira dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis.

L'EXPRESS DU 21/03/2024

ANEP : N° 2416009082

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة السكن والعمران والمدينة
Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville
مديرية التجهيزات العمومية لولاية بجاية
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BEJAIA
NIF DU MAITRE DE L'OUVRAGE : 09 96 0601 90021 37
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation du service public, la direction des équipements publics de la wilaya de Bejaia, informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par un 2^{ème} avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°07/2022 paru aux quotidiens nationaux «L'EXPRESS» du 21/01/2024 et «Akhbar elwatan» du 22/01/2024 portant :

« CONSTRUCTION D'UNE ECOLE FONDAMENTALE BASE 03 A AMIZOUR - BEJAIA. »

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

LOT III: VRD, aménagement extérieur et locaux techniques (génie civil de la bache a eau, du poste transformateur et de la chaufferie).

Entreprise : ETPB MERADI RABAH

Montant corrigé: 78 878 329.37 DA TTC

Délai de réalisation : 05 MOIS

Note technique : 33/60

NIF du cocontractant : 16234270001415600000

Les soumissionnaires ont un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux pour formuler leurs éventuels recours, sont, aussi invités, les soumissionnaires intéressés à se rapprocher des services du maître de l'ouvrage au plus tard 03 jours à compter du premier jour de publication du présent avis à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières.

L'EXPRESS DU 21/03/2024

ANEP : N° 2416008874

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI-OUZOU
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTION

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°34/2023 NIF: 099815019058902

Conformément aux dispositions de l'article 65 du Décret Présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des Marchés Publics et des délégations de service public, la Direction de l'Urbanisme, de l'architecture et de la Construction de la Wilaya de Tizi-Ouzou, informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°34/2023 portant TRAVAUX DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES AU NIVEAU DU POLE TIZI EL DIEMAA Y COMPRIS LES 422 LOGEMENTS COMMUNE ABI YUCEF.

Publié et paru dans les quotidiens nationaux: en langue arabe «DZ ليجب» en date du 20/12/2023, en langue étrangère «L'express» en date 20/12/2023 et le BOMOP qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières en date du 06/03/2024 et conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, le projet est confié provisoirement comme suit :

LOT	Entreprise	Note technique et financière	Montant DA TTC	Délai	OBS
TRAVAUX DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES AU NIVEAU DU POLE TIZI EL DIEMAA Y COMPRIS LES 422 LOGEMENTS COMMUNE ABI YUCEF	ETB TCE GTPH BOUGHFILA ALI NIF: 166350501020196	42,00	67 372 900,00	06 mois	Entreprise moins disante proposée

A cet effet, et conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015, cité ci-dessus, les soumissionnaires contestataires, peuvent introduire leur recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, dans un délai de 10 jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP.

L'EXPRESS DU 21/03/2024

ANEP : N° 2416009172

Avec un peu plus de 3 100 cas diagnostiqués depuis le début de l'année, dont un bon quart rien que pour la semaine dernière, ce que les Tchèques appellent littéralement « la toux noire » (« černý kašel ») a fait un retour remarqué dans le pays, bien aidée aussi par la polémique dans laquelle s'est retrouvé impliqué le maire de Prague et député Bohuslav Svoboda, auquel il est reproché d'avoir participé, sans masque de protection, à diverses réunions alors qu'il était atteint de la coqueluche et sous antibiotiques. Avec la réélection de Vladimir Poutine, c'est même le principal sujet d'actualité de ces derniers jours.

Il faut dire que cela fait plus de soixante ans que la coqueluche, maladie qui se transmet par voie aérienne, ne s'était plus propagée à une telle vitesse. Il faut en effet remonter jusqu'à 1963 pour retrouver des chiffres supérieurs à ceux actuellement recensés, sauf qu'ils concernaient alors l'ensemble de l'année. Pour autant, et tout en faisant l'objet d'une attention renforcée, l'évolution de la situation sanitaire ne suscite encore qu'une inquiétude très mesurée, comme le confirme Pavla Svrčinová, inspectrice en chef de la santé publique :

« Nous ne prévoyons toujours pas d'adopter de mesures générales. Les chiffres peuvent sembler élevés, mais il ne faut pas oublier que nous sommes plus de 10 millions d'habitants. Cela veut dire que si l'on parle de 810 nouveaux cas de maladie par semaine, le taux d'incidence pour 100 000 habitants n'est pas si élevé. »

Plus encore donc que le nombre croissant de malades, avec un pic de contaminations attendu par les experts dans les semaines à venir, la réapparition presque soudaine d'une maladie que beaucoup pensaient plus ou moins disparue, a rappelé toute l'importance de la vaccination. Si celle-ci est obligatoire en Tchéquie, environ 10 % des enfants, selon Pavla Svrčinová, ne reçoivent pas de rappel quand il le faut.

FAUTE D'UNE VACCINATION SUFFISANTE

En Tchéquie, la "toux noire" est de retour

APPELÉE « TOUX NOIRE », LA COQUELUCHE FAIT UN RETOUR REMARQUÉ EN TCHÉQUIE AVEC UN NOMBRE RECORD DE CAS DE CONTAMINATION DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE. EN CAUSE NOTAMMENT : UNE VACCINATION INSUFFISANTE, ALORS QUE LES JEUNES DE 15-19 ANS SONT LA CATÉGORIE DE LA POPULATION LA PLUS TOUCHÉE.



draît. Une réalité que regrette également Štefan Hrunka médecin dans la petite ville de Chlumec nad Cidlinou, en Bohême de l'Est : « Je suis pédiatre,

donc pour moi les enfants doivent être vaccinés à l'âge de 10 ans, comme l'a rappelé à juste titre le ministre de la Santé Vlastimil Válek, ou entre 10 et 11

ans. Sans oublier, bien sûr, les enfants en bas âge. Malheureusement, certains parents refusent de vacciner les enfants, même les plus petits. Ils ont pour théorie que puisque la majorité de la population est vaccinée, eux n'attraperont pas la maladie, ce qui, jusqu'à présent, était en partie vrai. Mais aujourd'hui, le problème est qu'un certain seuil a été franchi.

Le vaccin protège encore tous les autres, mais la coqueluche commence à se propager au sein de la population.»

L'incidence la plus élevée de « l'épidémie » de coqueluche actuelle en Tchéquie concerne la tranche d'âge des 15-19 ans, dont le total représente environ un tiers des personnes contaminées. Les experts estiment que cette situation peut s'expliquer par le changement de vaccin intervenu en 2007. Si celui-ci présente moins d'effets secondaires que le précédent après son application, sa durée d'immunité est en revanche plus réduite. Par ailleurs, selon les médecins, environ un dixième des parents omettent de vacciner de nouveau leurs enfants à l'âge de 10 ou 11 ans.

À tout cela s'ajoute, plus généralement, une certaine forme de rejet des vaccins par un nombre relativement élevé de Tchèques, que la pandémie de Covid-19 n'a fait qu'accroître. Štefan Hrunka confirme d'ailleurs que la non-vaccination des enfants n'est pas la seule explication à ce retour de la coqueluche :

« Je pense qu'il s'agit plutôt d'une vaccination insuffisante des adultes. Tous les enfants ne sont plus non plus vaccinés automatiquement comme autrefois, on laisse trop de liberté aux parents. De plus, il est certain que le Covid a eu des effets négatifs sur nous. Les virus de la grippe qui sont habituels pour la saison et cette période de l'année affaiblissent les organismes et se propagent mieux sur les muqueuses plus fragiles des voies respiratoires. »

In Radio Prague International

SINGAPOUR

LE AIRFISH 8, UNE NOUVELLE SOLUTION DE TRANSPORT

Imaginez une nouvelle solution de mobilité pour aller d'une île à l'autre à bord d'un appareil volant, juste au-dessus de l'eau. C'est le projet de ST Engineering, poids lourd de la maintenance, de la réparation et de la refonte d'avions commerciaux en avion-cargo. À Singapour, le président Moetai Brotherson s'est rendu dans l'un de leurs sites. À l'image d'un poti marara pour se déplacer rapidement sur l'eau pour la pêche côtière, le Airfish 8 pourrait devenir d'ici peu une nouvelle solution de transport rapide entre les villes côtières d'Asie. À Singapour, AirX - St Engineering, entreprise spécialisée dans le domaine de l'aéronautique, développe deux prototypes. Les tests se font actuellement en Malaisie. L'un des engins sera rapatrié à Singapour prochainement. L'objectif est de répondre d'ici l'an prochain à la demande des clients. « Nous sommes en train de faire évoluer l'airfish afin d'obtenir la certification de l'embarcation, déclare Leon Tan, directeur général. Nous envisageons d'être opérationnels d'ici l'an prochain et ainsi répondre à la demande d'une clientèle dans différents États insulaires. » L'entreprise d'ingénierie est un géant de l'aéronautique, de la défense ou encore de l'électronique à travers le monde. Elle travaille avec de nombreuses compa-

gnies pour la maintenance et la réparation des avions, Boeing et Airbus notamment. Elle est aussi spécialisée dans la transformation d'appareils commerciaux en avions-cargo. Et cette expertise intéresse le président du Pays Moetai Brotherson pour trouver de nouveaux partenaires aux portes de l'Asie. « D'abord pour cette compagnie, c'est voir ce qu'on peut faire au niveau aérien. On a une compagnie qui utilise aujourd'hui des Boeing, peut-être demain d'autres avions. C'est un prestataire non négligeable pas très loin de chez nous. Et puis ce produit absolument innovant qui est le airfish, qui nous intéresse au plus haut point. » Cet engin, mi-bateau mi-avion, peut atteindre la distance de 300 nautiques. Sa consommation est moindre que celle d'un avion et l'appareil est soumis à la réglementation maritime. Les usages sont multiples : « C'est un produit qui va changer totalement les habitudes de transport pour les personnes qui voyagent entre les îles et les zones côtières, estime Jeffrey Lam, président commercial aéroport St Engineering. Nous avons de hâte de devenir un support pour l'industrie du tourisme, les patrouilles maritimes, le transport de passagers ou pour la logistique. » ...Et pourquoi pas des évacuations sanitaires. Plus rapides que le bateau, et moins contraignant que l'avion, ces prototypes dessinent le futur en matière de mobilité sur l'eau.

In TNTV News

ALIMENTAIRE

Unilever se sépare de Ben & Jerry's, Magnum, et 7 500 salariés

Le géant britannique de l'hygiène et de l'alimentaire ne veut plus de son activité crèmes glacées et de ses 7,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le plan de restructuration annoncé mardi 19 mars supprime 7 500 emplois dans le monde. Et fait flamber l'action.

Les glaces, c'est fini. Unilever a annoncé mardi 19 mars se séparer de son activité crèmes glacées et supprimer 7 500 emplois dans le monde, afin de « redoubler d'efforts pour améliorer ses performances », rapporte le Financial Times. Selon le géant de l'hygiène et de l'alimentaire britannique, sa branche glaces, qui regroupe les marques Ben & Jerry's, Magnum, Cornetto ou encore Carte d'or et a généré un chiffre d'affaires de 7,9 milliards d'euros en 2023, « s'en sortira mieux » en étant autonome, poursuit le quotidien britannique économique. Elle fabrique cinq des dix marques de glaces les plus vendues dans le monde. La scission est l'option « la plus probable » pour régler cette opération d'ici à la fin de l'année prochaine, a annoncé le PDG d'Unile-

ver. Hein Schumacher veut ainsi « relancer la croissance en berne » du géant britannique, explique Bloomberg. Selon le média économique américain, les marges réalisées par cette activité saisonnière à la « logistique plus complexe » sont deux fois plus petites que celles de sa branche hygiène.

Dès l'ouverture de la Bourse à Londres ce mardi, l'action d'Unilever a pris 6 %. C'est l'une des premières décisions d'envergure du PDG néerlandais d'Unilever, en poste depuis un peu plus d'un an, constate The Wall Street Journal. Son plan doit lui permettre « de simplifier et stimuler la croissance d'une entreprise qui, selon lui, n'a pas obtenu les résultats escomptés ces dernières années ».

C'est sa « plus importante initiative à ce jour », abonde The Guardian, qui rappelle toutefois que les investisseurs faisaient pression « pour rationaliser ses activités tentaculaires ». Dans le monde, 6 % des 128 000 employés que compte l'entreprise seront touchés par les licenciements. Unilever « vise ainsi à

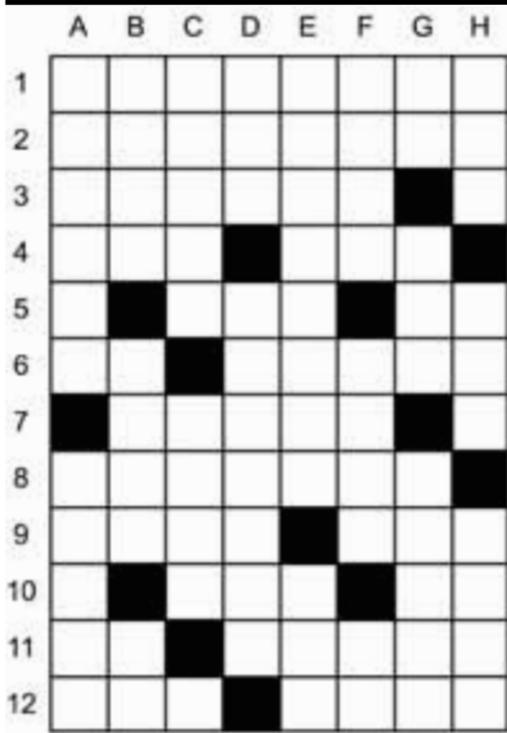
économiser 800 millions d'euros au cours des trois prochaines années », remarque le quotidien britannique.

Le siège londonien « pourrait être durement touché », croit savoir The Standard, qui rapproche cette vague de départs du salaire de son PDG, « l'un des patrons les mieux payés du FTSE 100 », l'indice des 100 plus grandes entreprises du Royaume-Uni. Pour le quotidien de la City, sa décision a été prise sous l'« influence » de l'investisseur activiste américain Nelson Peltz, qui a poussé à des changements du même ordre chez son concurrent Procter & Gamble, et « siège au conseil d'administration d'Unilever ».

En annonçant cette séparation, Unilever se débarrasse aussi d'une épine dans le pied, celle des « controverses » à répétition autour des « prises de position politiques » de Ben & Jerry's, rappelle Bloomberg. Le fabricant avait déclaré en 2021 que vendre ses glaces dans les colonies israéliennes n'était pas « compatible » avec ses « valeurs ».

In Courrier international

Mots Croisés



VERTICALEMENT

- A. Chant liturgique. Installa.
- B. Anciens boucliers. Elle est parfois ondulée. Actinium pour le chimiste.
- C. Un peu rustiques. Réussit à placer.
- D. Solution du mystère. Défenseur sur un terrain.
- E. Très chagrinées. On en tire le lait.
- F. État d'Amérique. Bruits de la faune. Petit morceau de lard.
- G. Précède un verbe pronominal. Entre l'est et le nord. Couper du fromage.
- H. Les dunes s'y alignent. On lui fait de la pub au pub, ils font mal aux pieds.

HORIZONTALEMENT

- 1. Elle fait le bonheur des bricoleurs.
- 2. Façonner une statue.
- 3. La vie, mais après.
- 4. Qui va finir au rebut. Appel peu discret.
- 5. Se pêche en Méditerranée. Réplique puérile.
- 6. Conjonction. Possession illégale.
- 7. Colorer en jaune.
- 8. Moment de bien-être.
- 9. Frustré. Besace ou cartable.
- 10. Jean, poète alsacien. Il coule en Italie.
- 11. Chiffre d'affaires. Doux canard.
- 12. Balle rapide. Suis utile.

LES MOTS FLÉCHÉS

NARINE DE CHEVAL CAILLOUX DE LA PLAGE	DÉRIVE LE COURS GRANDEMENT	FÉQUENT COMPAGNON DE JERRY	PRIÈRE ADRESSÉE À LA VIERGE BEAU PAVILLON IMITE LE DAIM	TRISTE SON DE CLOCHE ÉLÉMENT DE L'ŒIL	BICOQUES CLAIREMENT
DÉGUSTERAIS	PASSÉE DE DATE			QUI PROVIENT DE	
DÉCOMPTE DES ANS A BIEN CHAUD		VILLE DANS LE NORD DE LA FRANCE			TERMINAISON VERBALE CRI DE LA BREBIS APRÈS VOUS
IL EST COUPE QUAND IL EST MÛR	YADURT ET CRÈME FRAÎCHE				LA VOIX DE MONACO OS DE LA CAGE THORACIQUE
DURÉE DE DOUZE MOIS AIR À SUCCÈS		RÉGION DE MARSEILLE FOND DE BATEAU	CREUSES L'APRÈS-MIDI RHÉSUS	DIEU ÉGYPTIEN ÉCRITURE DE SECHÉTAIRE	EST-OUEST BONNE CARTE
SOLDAT QUI DESCEND DU CIEL	CAJOLEUR, CALIN MAUGRÉA				
SOIRÉE BRILLANTE MET BAS À L'ÉTABLE			MÉTRO FRANÇAISEN ACTION DE SCOUT		
			FAVORISÉ PAR LES DIEUX		
DEVANT CE QUI EST À LUI OU À ELLE		ILS AIMENT AVOIR MAL			



SIDOKU

3		2	7		8			
	8					6	2	
4	1		3	5				
	2	7			6	5	3	4
			8		3			9
	3	9			4	8	7	1
1	7		6	8				
	6					9	1	
9		4	2		7			

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ADAGE ALOES ANCOLIE ANGORA ARNICA ATOLL ATROCE CAMELIA CONVOI
DURETE EXERCICE FECULENT FLONFLONS GACHIS GENT IGUE MOINDRE
ORTHODOXE RATIO REALISER REDACTEUR RESTE SELECT SENIOR SOFT STUC
TENOR TONIFIANT TRONC

R	T	F	O	S	A	A	R	E	S	T	E
U	E	O	L	R	T	A	R	T	I	N	F
E	C	A	N	O	T	D	S	E	H	E	E
T	I	I	L	I	N	H	E	R	C	G	A
C	C	L	O	I	F	F	O	U	A	N	T
A	R	E	O	V	S	I	L	D	G	R	R
D	E	M	L	C	N	E	A	O	O	I	O
E	X	A	T	E	N	O	R	N	N	X	C
R	E	C	S	T	S	A	C	U	T	S	E

16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 05:51	DOHR 13:01	ASR 16:11	MAGHREB 18:38	ISHA 20:01
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

ACHAT DE VÉHICULE FIAT :

LA BANQUE AL BARAKA LANCE UNE PROMOTION SPÉCIALE RAMADHAN

La Banque Al Baraka Algérie vient de lancer une promotion exceptionnelle à l'occasion du mois sacré de Ramadhan. L'offre consiste en une réduction de 30% sur la marge bénéficiaire. Dans un communiqué publié, hier, Al Baraka Algérie annonce le retour du financement auto en partenariat avec Fiat Algérie, avec la formule de financement Al Mourabaha. Le 14 mars 2024, la Banque Al Baraka Algérie et Stellantis El Djazair avaient établi un par-

tenariat dans le but de développer conjointement une offre de financement islamique compétitive au profit des Clients particuliers du Réseau Al Baraka et Stellantis. Cela concerne donc des véhicules de la marque « FIAT », produits et commercialisés en Algérie. Cet accord vise à dynamiser le secteur automobile en Algérie, en proposant aux familles algériennes la possibilité d'acheter leur véhicule neuf, à un prix abordable et selon un finance-

ment conforme aux préceptes de la charia islamique. Il est utile de souligner que le remboursement du crédit est étalé sur une période allant de 12 à 60 mois. Il est basé sur la formule conforme aux principes de la Chari'a islamique « Al Mourabaha ». Il est accessible à toute personne majeure, résidente en Algérie, justifiant d'un revenu mensuel régulier et disposant d'un apport personnel représentant min 20% du montant total du véhicule.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 21 MARS 2024 // N°775 // PRIX 20 DA

LA PLUVIOMÉTRIE ÉTANT DEVENUE BEAUCOUP PLUS ALÉATOIRE

L'Algérie mise sur le dessalement de l'eau de mer

Une stratégie nationale ambitieuse axée sur le renforcement de la sécurité hydrique a été mise en place pour faire face à la sécheresse et au stress hydrique.

L'Algérie célèbre, ce 22 mars, la Journée mondiale de l'eau sous le thème « L'eau au service de la paix ». L'occasion de mettre en avant les initiatives pour développer les projets de développement durable et la stratégie nationale pour assurer la sécurité hydrique. L'Algérie, comme de nombreux pays, est confronté à un défi majeur lié à l'accès à l'eau, en particulier en raison de la sécheresse persistante, conséquences des changements climatiques. Une stratégie nationale ambitieuse axée sur le renforcement de la sécurité hydrique a été mise en place pour faire face à la sécheresse et au stress hydrique, engendré par la rareté des pluies. En effet, la stratégie de l'Etat mise en œuvre pour assurer l'accès à l'eau potable à travers le dessalement de l'eau de mer, dans le cadre du programme initié par le Président algérien, M. Abdelmadjid Tebboune, a permis de sécuriser les approvisionnements et de se fixer de nouveaux objectifs



notamment en matière de valorisation des eaux usées, et ce, grâce à l'engagement des cadres algériens à relever le défi face au stress hydrique. L'exploitation des ressources non conventionnelles pour satisfaire les besoins croissants du secteur s'est en effet imposée

comme une solution incontournable. C'est le cas du dessalement de l'eau de mer, puisque de nombreux projets ont vu le jour. Actuellement, les travaux avancent à grands pas pour la livraison de cinq stations de dessalement d'Eau dans les délais. Celles-ci s'inscrivent

dans le cadre d'un plan de développement lancé par le Président de la République pour la période 2022-2024, et qui prévoit la réalisation de 5 stations de dessalement dans les wilayas d'Oran, de Bejaïa, d'El Tarf, de Boumerdès et de Tipaza, d'une capacité globale de 1,5 million m3 par/jour. Avec l'entrée en production de ces 5 stations d'ici à la fin de 2024, la capacité totale de production de l'eau dessalée en Algérie sera portée à 3,7 millions m3/jour, soit un taux de 42% de couverture des besoins du pays en matière d'approvisionnement en eau potable. L'Algérie occupera, ainsi, la première place en Afrique et la deuxième dans le monde arabe (après l'Arabie saoudite) en termes de capacités de production de l'eau dessalée. Le lancement des projets de ces 5 grandes stations vient s'ajouter à un précédent plan d'urgence lancé en 2021 portant réalisation de 3 stations à Alger et Boumerdès d'une capacité totale de 150.000 m3/jour.

Il s'agit des stations de Bateau cassé (10.000 m3/ par jour) et d'El Marsa (60.000 m3) à l'est d'Alger et de Corso (80.000 m3/jour) à Boumerdès. L'Algérie, qui compte d'ici à 2030 de couvrir à hauteur de 60% les besoins en eau potable à partir du dessalement de l'eau de mer, s'est dotée, en mars 2023, d'une agence nationale de dessalement de l'eau (Ande), créée en vertu d'un décret exécutif, publié au Journal officiel. Parmi ses missions, la supervision de l'achèvement, l'exploitation et l'entretien des usines de dessalement en construction, ainsi que des installations et équipements connexes. Cette agence est chargée de la réalisation de toutes les études et analyses relatives aux nouveaux projets dans le domaine, et de la coordination de leur mise en œuvre jusqu'au processus de distribution.

Par Amel B

FINANCES

Le secteur des assurances boosté par la branche automobile

Le chiffre d'affaires du secteur des assurance est en hausse de 3,1% en 2023 à 169,5 milliards de dinars, soit l'équivalent de 1,17 milliard d'euros. Son potentiel est estimé à 6 milliards de dollars. Il pourrait réaliser ce potentiel avec la nouvelle loi sur l'assurance, la numérisation et l'émergence de nouveaux produits. Selon les données du conseil national des assurances (CNA) citées par la lettre de l'économie d'Algérie publiée par Direction générale du Trésor français, le chiffre d'affaires du secteur des assurances est en hausse de 3,1% en 2023. Dans l'assurance dommage qui représente 86% du chiffre d'affaires du secteur, la hausse est de 2,9% due en grande partie à la branche automobile (+4,7%). La tendance sera accentuée en 2024 puisque le marché de l'automobile sera en effervescence en 2024 avec les importations de dizaines de milliers de véhicules neufs de marques en particulier Fiat, Opel, Chery, Geely et les importations de véhicules de moins de trois ans ainsi que l'entrée en production de l'usine de montage de véhicules Fiat à Tafraoui. Cette dernière

permettra de redynamiser le crédit automobile qui on le sait qu'il est accompagné d'une assurance liée. A noter que le marché de l'assurance est dominé à hauteur de 70% par les sociétés publiques et 21% par les sociétés privées et 8,4% par des sociétés mixtes. La réassurance représente 7% du marché et l'assurance Takaful 0,1%; L'Algérie compte 25 compagnies d'assurance dont 9 publiques, huit sociétés privées et quatre à capitaux mixtes. Les cinq premiers assureurs sont publics : la SAA, la Caat, la Caar, Cnma et Cash. Le secteur est composé de deux sociétés mutualistes (la CNMA et sa filiale le Mutualiste) et deux sociétés Takaful. La première compagnie d'assurance privée est la Ciar avec 6,5% du marché. La société privée Alliance Assurance est la seule société privée d'assurance à placer une partie de son capital en Bourse. A noter que l'assurance personne représente 10% du marché. Le secteur des assurances souffre d'un taux de pénétration modeste (calculé ainsi primes/ PIB) selon le réassureur Swiss Re : 0,6% en 2022 contre 3,9% au Maroc,

2,2% en Tunisie et 1,48% et à un niveau similaire en Egypte. La lettre indique que la nouvelle loi sur l'assurance qui sera promulguée prochainement va instaurer un nouveau cadre juridique qui remplacera la loi de 1995. Parmi ses nouveautés, l'émergence d'une autorité indépendante de régulation du marché, la réintroduction de l'assurance obligatoire pour les marchandises et équipements importés par voie maritime ou aérienne, l'extension de l'assurance obligatoire incendie au secteur privé, la généralisation du règlement amiable pour les sinistres automobiles et à la facilitation des procédures d'indemnisation pour les victimes des catastrophes naturelles. Cette nouvelle loi sur l'assurance a pour objectif de rendre le marché des assurances en Algérie plus attractif. Avec ce nouveau cadre juridique, la numérisation, l'émergence de nouveaux produits devraient permettre au secteur de réaliser son potentiel estimé à 6 milliards de dollars de chiffre d'affaires selon la revue Middle East Insurance Review.

Khaled Remouche

